DOCUMENT ARGUMENTAIRE

Demandes de la Communauté maritime à l'égard de la gestion de l'île Brion

Présenté au

ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Préparé par

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Août 2017

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Table des matières

Introduction 3
Mise en contexte 4
Problématiques et développements récents 5
Désuétude du plan de conservation et abandon du programme éducatif 5
Absence de gestionnaire local 5
Dépérissement des infrastructures 6
Prolifération de la population de phoques et ses impacts sur la biodiversité 6
Statut de protection intégrale du territoire 8
Demandes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine 9
Conclusion 11
Annexe 1 12
Annexe 2 15
Annexe 3 19

Introduction

Pour le territoire et la collectivité Îles-de-la-Madeleine, le secteur de l'île Brion constitue un lieu d'une valeur inestimable sur plusieurs plans : caractère exceptionnel de l'environnement naturel, milieu reconnu pour la qualité des ressources marines, richesse du patrimoine historique et maritime et plus encore. Cette île jadis habitée pour y mener des activités de chasse et de pêche est intimement liée à l'histoire madelinienne depuis ses tout débuts.

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est particulièrement interpellée par certaines problématiques, notamment quant à l'intégrité écologique et le frêle équilibre au sein même de la réserve écologique de l'Île-Brion. Œuvrant de pair avec les acteurs du milieu, la Communauté maritime est persuadée que le contexte est favorable à l'établissement de solutions durables concernant la gestion actuelle et future de ce site d'exception.

En effet, les représentants de la Communauté maritime sont convaincus que les principes du gouvernement du Québec en matière de développement durable et ceux assurés par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel rejoignent les attentes de la collectivité madelinienne à l'égard du secteur de l'île Brion.

Par ailleurs, les particularités liées au caractère maritime et insulaire des Îles-de-la-Madeleine[1] et la constante volonté du milieu local de prendre part à une gestion intégrée, participative et durable du territoire appellent à une approche qui soit davantage adaptée à la réalité du milieu ainsi que modulée de la part des autorités concernées afin que perdurent les bienfaits qu'engendrent le statut de réserve écologique à Brion.

C'est dans ce contexte que la Communauté maritime, supportée par la collectivité, dépose le présent document afin de revendiquer une intervention rapide du gouvernement du Québec dans ce dossier d'importance fondamentale pour la collectivité madelinienne.

Les demandes ici présentées sont portées par le conseil de la Communauté maritime et par le député provincial. Celles-ci reflètent l'actuelle mobilisation et le consensus partagé par les intervenants clés concernés par ce dossier, ces derniers ayant activement contribué à la présente réflexion[2].

---

[1] En mai 2016, le décret nº 354 - 2016 concernant la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles des Îles-de-la-Madeleine a été adopté. Il prévoit que les différents ministères et organismes devront désormais prendre en considération les impacts de l'insularité dans leur planification pluriannuelle. GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 148e année, Partie 2, No. 21, 2016, page 2737 : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1621-F.PDF.

[2] Regroupement des pêcheurs et pêcheuses des côtes des Îles (RPPCI), Regroupement des palangriers et pétoncliers uniques madelinots (RPPUM), Inshore Fisherman Association of the Magdalen Island, Association des chasseurs de phoques intra-Québec (ACPIQ), Attention FragÎles, Comité Zip, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Mise en contexte

Dans les années 70, le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de créer une réserve écologique dans le secteur de l'île Brion afin de préserver un site représentatif des caractéristiques naturelles de l'archipel des îles de la Madeleine[3].

Pour la population locale, bien qu'en accord avec l'objectif de valorisation et de protection de ce site, cette décision représentait un symbole de dépossession de ce territoire. En 1983, avant la création de la réserve par le gouvernement, les utilisateurs locaux favorables tant à la conservation des milieux naturels qu'à l'accès à l'île ont formé un groupe sous l'égide de la MRC des Îles : le Comité de défense des droits d'accès de l'île Brion. Le Comité est ensuite devenu la Corporation pour l'accès et la protection de l'île Brion (CAPIB).

La collectivité, via ces organisations, a toujours prôné auprès des instances gouvernementales une gestion participative plutôt que d'imposer une réglementation stricte[4].

Bien que sensibilisée à son environnement, la population madelinienne n'a jamais souhaité une protection intégrale de ce territoire. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une partie à l'ouest de l'île a été soustraite de l'application de la réserve qui devait initialement couvrir l'ensemble de l'île.

C'est dans des conditions à la fois d'accès, d'approche participative et de souplesse que la population a accepté la création d'une aire protégée pour le secteur de Brion. C'est aussi dans ce contexte que la Communauté maritime, formée de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île et assumant les responsabilités d'une MRC, souhaite maintenant une intervention rapide du gouvernement cohérente avec la volonté historique et actuelle de la collectivité madelinienne.

[3] Voir, en annexe 1, un historique détaillé de la gestion du secteur de l'île Brion.
[4] Attention Fragîles, Portrait du territoire de la réserve écologique de l'Île-Brion, Juin 2010, En ligne : http://www.attentionfragiles.org/docs/fichiers/ilebrion_web_page.pdf, (p.8).

Problématiques et développements récents

La Communauté maritime identifie certaines problématiques et certains développements récents qui doivent nécessairement être considérés afin de résoudre durablement la question de la gestion du secteur de l'île Brion.

Désuétude du plan de conservation et abandon du programme éducatif

- Datant de 1991, le plan de conservation n'a jamais été mis à jour depuis 26 ans bien que celui-ci propose une révision aux 5 ans.
- Plusieurs éléments qui le composent sont désuets, notamment : le portrait de la réserve[5] (climat, végétation et sols, faune), la situation des infrastructures, le programme de protection, la gestion des autorisations, la désignation du gestionnaire, la référence aux écrits et ouvrages scientifiques récents...
- Le plan de conservation ne balise pas les activités hors réserve – les protocoles qui le font sont également inopérants et désuets.
- Abandon du programme éducatif et absence de plan de recherche malgré la volonté affirmée de la collectivité locale de les maintenir et de les actualiser.
- Aucune entente officielle avec un organisme local permettant d'offrir le programme éducatif.

Absence de gestionnaire local

- Suite à la création de la réserve, le ministère a confié la surveillance et la gestion du programme éducatif à la collectivité madelinienne. Nombreuses organisations locales ont collaboré pour permettre une gestion efficace de l'île – Corporation pour l'accès et la protection de l'île Brion (CAPIB), le Council for Anglophone Magdalen Islanders (CAMI), les entreprises Vert et Mer et Excursions en Mer.
- Toutefois, malgré leur expertise et leur bonne volonté, toutes ces organisations ont été contraintes de délaisser les activités en lien avec l'île Brion en raison du manque de soutien technique, logistique et surtout financier des autorités responsables.
- L'impact de cette absence de gestionnaire est ainsi résumé dans la dernière proposition de programme éducatif préparée par la biologiste Lucie D'Amours en 2016 : « *N'étant pas la responsabilité de personne, il est actuellement très difficile d'assurer un minimum nécessaire. L'Île redevient un territoire négligé, abandonné et une zone récréative pour plusieurs, comme c'était le cas dans les années préréserve écologique. Aucun organisme local n'en a réellement la responsabilité, (…).* »[6]

[5] Malgré qu'un portrait du territoire de la réserve ait été réalisé en 2010 en par l'organisme local Attention FragÎles pour le compte du ministère, celui-ci n'a pas été intégré au plan de conservation ou donné lieu à une révision de ce dernier. Il représente néanmoins une bonne base pour actualiser ce dernier.

[6] Voir en annexe 3 : D'AMOURS, Lucie, *Le programme éducatif a la réserve écologique de l'Île-Brion – État de situation et recommandations*, mars 2016, p.9.

Dépérissement des infrastructures

- Les infrastructures de la réserve écologique sont essentielles à trois niveaux : condition d'accès et de séjour sécuritaire, conservation et mise en valeur du patrimoine historique maritime, présence d'outil éducatif d'interprétation.
- Plusieurs infrastructures sont en très mauvais état malgré des corvées bénévoles ponctuellement initiées par des citoyens.
- Le phare de l'île, élément clé du patrimoine historique, est en processus d'acquisition par des citoyens qui peuvent difficilement en faire une réelle prise en charge. Le caractère privé de ce terrain amène une certaine confusion avec le rôle de la réserve.
- Absence de pancartes pour bien délimiter la partie hors réserve de la partie réserve. Incohérence entre les limites sur papier et les limites indiquées sur le terrain.
- Plusieurs interventions au niveau des infrastructures ont été identifiées comme prioritaires dans l'état de situation de 2016[7], notamment : installations de passerelles de montée à la salle d'accueil, installation de toilettes sèches, réfection du bâtiment d'accueil (toiture, châssis, porte, plancher), mise en place d'un ponton, remise à niveau, balisage et entretien de certains sentiers, remplacement des panneaux d'interprétation.

Prolifération de la population de phoques et ses impacts sur la biodiversité

- Selon les estimations, la colonie de phoques gris fréquentant les abords et de territoire de l'île Brion est passée de quelques dizaines d'individus à plusieurs milliers au cours des 20 dernières années – Figure 1
- Le nombre de naissances de phoque gris sur l'île est passé de marginal lors de la création de la réserve, à autour de 250 en 2014 pour exploser à 1498 en 2016, soit une augmentation de près de 600 % sur une période de 2 ans (Mike Hammill, Pêches et Océans Canada, données non publiées).
- Selon des études de Pêches et Océans Canada, l'absence de rétablissement du stock de morue du sud du Golfe est due à la mortalité naturelle très élevée de la morue de 5 ans et plus. La prédation du phoque gris est considérée comme étant responsable de 50 % de cette mortalité. Le phoque est associé aux mauvais états d'autres populations de poissons de fond[8].
- Reprise des stocks de la morue du nord du Golfe où le phoque gris est peu abondant.

[7] Annexe 3, p.11, 12, 13, 14, 16, 17, 19, 23 26, 36.

[8] Pêches et Océans Canada : http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/seal-species-fra.htm. Voir également : Hammill, M.O., Stenson, G.B., Swain, D.P., and Benoît, H.P. *Feeding by grey seals on endangered stocks of Atlantic cod and white hake* – ICES Journal of Marine Science, 71: 1332–1341; Douglas P. Swain, Hugues P. Benoît and Mike O. Hammill, *Spatial distribution of fishes in a Northwest Atlantic ecosystem in relation to risk of predation by a marine mammal*, Journal of Animal Ecology 2015, 84, 1286–1298.

- Un contrôle de la population de phoque gris par une réglementation du taux d'autorisation de capture (TAC**)** est l'approche suggérée par plusieurs études de Pêches et Océans Canada :

> *An informal risk analysis conducted as part of the 2010 advisory process on grey seal impacts concluded that risks concerning the possible extirpation of southern Gulf cod, white hake, and winter skate appear to be minimized by undertaking reductions in the number of grey seals that forage in the southern Gulf of St. Lawrence (DFO 2011d). These reductions are not expected to pose a conservation risk to the grey seal population itself (…).*
> *Removals by hunting were therefore discussed as the main option for population control*.[9]

- La gestion des populations animales est une pratique écosystémique reconnue ailleurs au Québec, au Canada et dans le monde afin d'œuvrer à la conservation des dynamiques naturelles et de l'équilibre de la biodiversité (oie des neiges, cerf de Virginie, ours noir, bison).
- Les pêcheurs rapportent que des équipements et agrès de pêche sont fréquemment endommagés par ces mammifères marins – Figure 2
- L'adhésion de la Communauté maritime et de la collectivité à un nouveau modèle de gestion de l'île Brion inclut nécessairement la possibilité d'effectuer des activités encadrées de contrôle de gestion de population de phoques dans le secteur de l'île Brion.

Figure 1. Photo aérienne, plage du sud de l'île Brion, été 2016

Figure 2. Bris constatés par les pêcheurs autour du secteur de Brion, saison 2017 (David Burke)

[9] Benoît, H. P., Gagné, J. A., Savenkoff, C., Ouellet, P., and Bourassa M.-N. (eds.). 2012. State-ofthe-Ocean Report for the Gulf of St. Lawrence Integrated Management (GOSLIM), p.55. Voir également : DUPLISEA, D.E., A. FRÉCHET, 2011; *Évaluation préliminaire des impacts de la prédation par le phoque gris sur l'écosystème 4T et des effets possibles d'un abattage sur le rétablissement des stocks de morue*, MPO, Secrétariat canadien de consultation scientifique, Document de recherche, 2011/003, 12 p.

Statut de protection intégrale du territoire

- Selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les activités de chasse sont interdites sur le territoire de la réserve.
- Toutefois, la Loi et le plan de conservation ne dictent pas les activités autorisées hors réserve écologique.
- Seul un protocole, non en vigueur, annexé au plan de conservation de 1991, interdisait certaines activités hors réserve.
- Le ministre peut, par décret, modifier le statut ou la limite de l'aire protégée.
- Rappelons que la partie hors réserve de l'île avait été décrétée afin de permettre aux Madelinots d'accéder à l'île et de pratiquer certaines activités non autorisées dans la réserve.
- La colonie croissante de phoques gris de l'île Brion se situe sur les plages et dunes bordières pauvres et peu végétées. Ces zones sont fort impactées par ces mammifères et ne sont pas nécessaires pour protéger des habitats représentatifs et des espèces exceptionnelles.
- Une modification du tracé ou un changement de statut pour ce secteur permettrait d'englober les zones pour des activités encadrées de contrôle des populations.

Demandes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine formule les demandes suivantes aux autorités gouvernementales concernées relativement à la gestion de l'île Brion :

Garantir une implication soutenue des autorités responsables

- Mise en œuvre des responsabilités dévolues dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.
- Présence continue en termes de ressources humaines, financières et scientifiques.
- Maintien de liens serrés avec les gestionnaires locaux désignés.

Mettre à jour le plan de conservation et renouveler le programme éducatif en collaboration avec la collectivité locale

- Renouvellement et lancement de programmes éducatifs et de recherches fondamentales (phoque, changements climatiques, etc.).
- Incorporation de la littérature scientifique récente au plan de conservation[10].
- Actualisation continue du plan de conservation, du programme éducatif et du plan de recherches.
- Maintien de l'approche participative pour impliquer l'expertise locale et pour assurer une gestion intégrée du secteur avec l'adhésion des parties prenantes.

Procéder à des investissements significatifs dans les infrastructures

- Mise à niveau et entretien du quai d'accès, installation d'un ponton, installation d'une passerelle, rénovation du bâtiment d'accueil (châssis, toit, portes, plancher), installation de toilettes sèches, remise à niveau, balisage et entretien de sentiers, mise à jour des équipements de sécurité, installation de panneaux d'interprétation et de délimitation.
- Détermination du rôle que peuvent jouer les autorités provinciales dans la conservation du phare.
- Maintien de l'intégrité et de la sécurité des infrastructures d'accès et du patrimoine bâti.
- Collaboration de la collectivité locale aux interventions.

[10] Voir notamment Attention Fragîles, *Portrait du territoire de la réserve écologique de l'Île Brion, juin 2010*, http://www.attentionfragiles.org/docs/fichiers/ilebrion_web_livre.pdf .

Moduler la protection, dans le cadre offert par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, afin d'encadrer certaines activités durables et d'obtenir l'adhésion de la population

- Analyse de la possibilité de modifier des limites de la réserve écologique pour étendre, d'une façon cohérente, la zone hors réserve existante ou changement du statut de protection dans les zones de plages.
- Autoriser, dans le respect du cadre de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, des activités encadrées de gestion de populations de phoques avec surveillance et suivis scientifiques.

Conclusion

À la lumière de ces constats, la Communauté maritime estime qu'une proposition commune, cohérente et socialement acceptable soit préalable à toute intervention du gouvernement du Québec dans le dossier de la réserve écologique de l'Île-Brion.

C'est dans cet objectif que la Communauté maritime dépose le présent document lequel reflète bien les attentes de la collectivité madelinienne dans ce dossier.

La situation nécessite donc une intervention rapide des autorités concernées qui s'appuiera sur l'approche participative, laquelle constitue le fondement même de la création de la réserve écologique de l'Île-Brion.

Les représentants de la Communauté maritime sont persuadés que la mobilisation locale, la reconnaissance des particularités insulaires et l'ouverture actuelle des autorités constituent un contexte favorable à l'établissement de solutions gagnant-gagnant pérennes concernant la gestion actuelle et future de ce site d'exception.

Annexe 1

Historique détaillé de la gestion du secteur de l'île Brion

Historique détaillé de la gestion du secteur de l'île Brion
(Source : Sébastien Cyr, biologiste)

1895	William Dingwell achète l'île Brion
1953	Départ des descendants Dingwell pour Cap-aux-Meules
1954	La coopérative de pêcheur L'Escouade de Fatima achète les bâtiments et les terrains à l'ouest
1930-1940	Installation de conserveries de homard à la Saddle
1948	F.W. Leslie achète une partie de l'île Brion
1969	La Société acadienne de recherche pétrolière (SAREP) achète les lots des Leslie
1972	Départ du dernier gardien de phare
1982	Le MLCP évalue la possibilité d'y créer un parc de conservation, mais l'idée est abandonnée en raison des difficultés d'accès
1983	Adoption d'un décret autorisant le ministère de l'Environnement à entamer les démarches d'expropriation en vue de créer une réserve écologique
	Mise en place du Comité pour l'accès et la protection de l'île Brion sous l'égide de la MRC des Îles
1984	Avis d'expropriation par le gouvernement du Québec
1986	Incorporation de la Corporation pour l'accès et la protection de l'île Brion (CAPIB)
1987	Acquisition de l'île Brion par expropriation par le gouvernement du Québec
1988	Création officielle de la réserve écologique de l'Île-Brion (20e au Québec, seule réserve accessible au public)
1989	Signature d'un protocole d'entente entre la CAPIB et le ministère de l'Environnement pour 5 ans. La CAPIB reçoit 10 000 $ par année – L'argent a été reçu d'Habitat faunique Canada (50 000 $) et versé à la Fondation de la faune du Québec en fidéicommis
1991	Adoption d'un plan de conservation valide pour 5 ans – Plan qui n'a jamais été mis à jour et dont les partenaires de l'époque n'existent plus
1992	Mise en place d'un programme éducatif par la biologiste Lucie d'Amours
1993-1997	Faute d'argent, il n'y a aucune activité assurée par la CAPIB à l'île Brion
1998	Un groupe d'une dizaine de bénévoles se rend à l'île Brion pour effectuer une corvée
	1000 lb de déchets sont ainsi ramassées, la toiture du bâtiment refaite ainsi que la peinture extérieure et intérieure – Réception d'un budget du ministère pour payer les gallons de peinture + le revêtement de la toiture + les frais de transport par bateau (moins de 3000 $)

	Au cours de l'automne et de l'hiver suivant, Sébastien Cyr travaille de concert avec la Municipalité de Grosse-Île pour permettre à nouveau l'accès à l'île Brion
	Dissolution de la CAPIB
1999	Signature d'un protocole d'entente entre le Council for Anglophone Magdalen Islanders (CAMI) et le ministère de l'Environnement – Embauche de 3 personnes pour assurer la gestion de l'île – Aucune somme investie par le ministère – L'argent vient d'un projet carrière été et de deux subventions salariales d'Emploi-Québec pour la réinsertion au travail de même que du budget discrétionnaire du député des Îles et d'un autre ministre sollicité par Maxime Arseneau
2000	3 autres employés travaillent pour le CAMI pour assurer la gestion de l'île
2003	Projet pilote de l'entreprise Vert et Mer en collaboration avec CAMI pour offrir des activités éducatives
2004-2010	Entente entre le CAMI, le ministère de l'Environnement et l'entreprise Vert et Mer pour assurer la surveillance et la gestion de l'île
	Le CAMI ne renouvèle pas son entente avec le ministère – L'entreprise privée prend la relève
2010-2012	Entente signée entre l'entreprise Vert et Mer et le ministère pour assurer la surveillance et la gestion de l'île – Aucune somme attribuée
2011-2015	Aucune activité sur l'île Brion
2015	Lucie d'Amours effectue une visite en août dans le but d'évaluer l'état des sentiers et de proposer un nouveau programme éducatif de l'île Brion
2016	Dépôt du rapport de visite en mars 2016 et d'un complément en mai – Plusieurs constats alarmants sur la nécessité d'y investir temps et argent
2016	Signature d'un protocole d'entente entre l'entreprise Excursions en Mer pour offrir des visites à l'intérieur de la réserve écologique – Aucune somme allouée par le ministère
	Visite de la partie hors réserve par un groupe d'ornithologues en mai, désolés de voir l'état lamentable des lieux
	Mésentente entre l'administration portuaire de Grosse-Île et l'entreprise Excursions en Mer et nombreuses plaintes reliées à l'accès difficile des lieux, l'entreprise prend la décision de ne plus offrir de visites à Brion
	Achat du phare par des propriétaires privés
2017	Aucune activité à l'île Brion

Annexe 2

Communiqué des associations de pêcheurs, de chasseurs et des groupes environnementaux (2017)

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Chasseurs, pêcheurs et groupes environnementaux unissent leurs voix pour que se règlent les diverses problématiques entourant l'Île Brion

Îles-de-la-Madeleine, le 6 juillet 2017 - Dans un rare élan, des associations de chasseurs et de pêcheurs des Îles ainsi que des groupes environnementaux unissent leur voix pour lancer un message clair aux diverses instances gouvernementales. Tous s'entendent sur la nécessité d'agir rapidement et de façon concertée pour dénouer les nombreuses problématiques entourant l'Île Brion. Pour ce faire, Québec et Ottawa devront déployer les efforts et les ressources nécessaires pour rapidement tisser des ponts avec la communauté des Îles et investir dans des solutions concrètes et désirées par le milieu.

Œuvrer pour une gestion durable de la chasse et de la pêche

La colonie de loups-marins à l'Île Brion semble avoir explosé au cours des dernières années, état de situation jugée nuisible aux activités de la pêche dans ce secteur. « Les conflits pêcheurs/phoques se multiplient à un rythme effarant. Ils brisent nos engins de pêche et mêlent nos bouées et cordage. Déjà qu'ils consomment de par leur nombre de grandes quantités de poissons, dont la morue, c'est doublement catastrophique pour nous. Nous avons besoin de mesures concrètes pour nous aider à gérer cette situation. Est-ce que les gouvernements vont s'engager à nous aider? Nous, on ne peut plus attendre », de dénoncer David Burke, président de l'Inshore Fishermen Association of the Magdalen Islands.

Même message de la part du président de la plus importante association de pêcheurs aux Îles, le Rassemblement des pêcheurs et pêcheuses des côtes des Îles : « Même les scientifiques le confirment : pas de retour de plusieurs espèces de poissons commerciaux dans le sud du Golfe sans une gestion adéquate des populations de phoque gris », souligne Charles Poirier, président de ce rassemblement.

Pour sa part, l'Association des chasseurs de phoques intra-Québec (ACPIQ) a déposé un projet de recherche scientifique auprès du gouvernement du Québec qui lui aurait permis de réaliser des prélèvements scientifiques encadrés dans un secteur restreint de la réserve écologique. Ce projet, qui a bénéficié de nombreux appuis de la communauté scientifique et de celle des Îles, a tout de même été rejeté par le gouvernement du Québec. Ce dernier a même poursuivi en cour plusieurs individus pour avoir chassé, selon leur version des faits, illégalement sur une réserve écologique.

« Notre association souhaite simplement collaborer pour permettre une chasse encadrée sur une partie limitée des plages de l'Île Brion, faite dans le respect de la fragilité du milieu et des activés humaines et qui viserait l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques nécessaire à une meilleure gestion de cette ressource », d'expliquer Gil Thériault, directeur de l'ACPIQ.

Mettre en valeur, rendre accessible et étudier l'Île Brion et la réserve écologique

Malgré les demandes répétées du milieu pour que des investissements soient faits à l'Île Brion afin de la mettre en valeur et la rendre accessible, cette réserve écologique aura été laissée à l'abandon par le gouvernement du Québec. La signalisation n'est plus visible car aucune tournée d'inspection n'y a été faite ces dernières années et il n'y a plus d'infrastructures qui permettent un accès sécuritaire. Plusieurs bâtiments historiques et de première nécessité indispensables comme lieux en cas d'urgence dans la section hors-réserve sont irrécupérables faute d'entretien et les sentiers sont rendus difficiles d'accès ou carrément impraticables. Un projet soumis en 2016 pour rénover les infrastructures, dans

le contexte du renouvellement du programme éducatif, a malheureusement été refusé par Québec. Le programme éducatif développé par une sommité scientifique de l'écologie des Îles-de-la-Madeleine, la biologiste Lucie d'Amours, visait à rendre accessibles certains secteurs de la réserve écologique tout en assurant la sécurité des visiteurs et l'intégrité écologique du milieu. Devant la réponse tardive du gouvernement du Québec, considérée trop partielle et insuffisante pour assurer la sécurité des visiteurs, il a dû être abandonné.

Lucie d'Amours mentionne également que « les réserves écologiques sont reconnues comme des lieux exceptionnels pour y effectuer des activités de recherche et d'éducation relative à l'environnement. La création de la réserve écologique de l'Île Brion a été acceptée localement dans cette optique, bien présente dès ses débuts en 1988. Cette réserve et ses environs subissent en ce moment des modifications importantes du fait des changements climatiques et de l'érosion majeure qu'on y note, mais aussi de l'installation récente d'une importante colonie de phoques gris. Ne serait-il pas essentiel et indispensable que les autorités gouvernementales suscitent la participation de chercheurs afin de documenter comme il se doit ces phénomènes? Cela permettrait certes de mieux cerner les enjeux actuels et les solutions nécessaires pour préserver la biodiversité de ce milieu, en plein golfe du SaintLaurent dont les ressources renouvelables sont à la base du mode et du niveau de vie de notre communauté. »

« La conciliation des activités humaines, de recherche et d'éducation s'arrime bien avec la conservation d'un espace naturel. Il importe d'établir nos modalités d'utilisation afin d'assurer un équilibre au sein de l'écosystème », de renchérir Véronique Déraspe, directrice de la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine.

« Nous souhaitons que Québec démontre dès aujourd'hui sa capacité à gérer adéquatement la réserve écologique de l'Île Brion, en étroite collaboration et en respect de la communauté des Îles qui a contribué à développer ce projet. Pour les Madelinots, la désignation d'une aire protégée sur leur territoire était un projet porteur pour l'environnement et la communauté. Le désengagement du gouvernement constaté aujourd'hui suscite une grande déception dans le milieu. Il n'existe qu'une seule option : y remédier sans tarder », de commenter Danielle Giroux, chargée de projet en conservation et milieux marins à la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) et présidente d'Attention FragÎles.

Concilier activités humaines et conservation

Pour le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, « tout projet du genre doit impérativement être bâti avec les acteurs de la communauté, de façon innovante, intégrante, objective, transparente et surtout participative. Le golfe et ses ressources sont intimement liés au mode de vie de la communauté insulaire madelinienne, vaste et complexe écosystème qui supporte notre économie, nous nourrit en partie et fait naître un fort sentiment d'appartenance aux habitants de ce territoire. À ce stade-ci les craintes des citoyens sont légitimes envers une démarche méconnue qui les concerne », de conclure le président Louis Fournier.

La SNAP Québec offre son soutien à la communauté des Îles-de-la-Madeleine dans la recherche de solutions dans ce dossier complexe où une conciliation entre les activités humaines et les enjeux de conservation est nécessaire. « L'Île Brion est un joyau exceptionnel pour la communauté des Îles-de-la-Madeleine et pour le Québec entier. Une véritable solution est encore possible, mais il faudra collectivement faire preuve d'ouverture et de flexibilité pour y arriver. Avec une approche collaborative, nous pourrions atteindre une gestion de l'aire protégée qui serait à la fois meilleure pour sa conservation et pour les retombées économiques de la communauté », d'expliquer Alain Branchaud directeur général à la SNAP Québec.

Dans le contexte où des représentants gouvernementaux viendront aux Îles en juillet pour rencontrer des intervenants dans cet épineux dossier, nous souhaitons que le gouvernement du Québec s'engage à collaborer dans ce sens et qu'il travaille étroitement avec le gouvernement du Canada afin de développer des solutions au profit de la communauté des Îles.

Signataires :
Association des chasseurs de phoques intra-Québec (ACPIQ), Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine (APPÎM), Attention FragÎles, Cape Dauphin Fisherman coop, Comité ZIP des Îles dela-Madeleine, Inshore Fishermen Association of the Magdalen Islands, Lucie d'Amours, Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles (RPPIM), Regroupement des pétoncliers et palangriers des Îles-de-la-Madeleine (RPPUM), Rassemblement des pêcheurs et pêcheuses des côtes des Îles, Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine.

- 30 -

Contacts :

Danielle Giroux, Chargée de projet en conservation
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) et
Présidente, Attention FragÎles
514.278.7627, poste 227
dgiroux@snapqc.org

Louis Fournier, Président
Yves Martinet, Directeur
Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine
418.986.6633, poste 1
martinet@zipdesiles.org

Lucie d'Amours, Biologiste
418.969.8852
luciedamours@ilesdelamadeleine.ca

Véronique Déraspe, Directrice
Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine
(SCÎM) 418.986.1706
societedeconservationdesiles@yahoo.ca

Alain Branchaud, Directeur général
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)
514.603.3085
abranchaud@snapqc.org

David Burke, Président
Inshore Fishermen Association of the Magdalen Islands
418.937.3778
myprincess175599@hotmail.ca

Mario Déraspe, Président,
Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine (APPÎM) 418.986.5623
appim@tlb.sympatico.ca

Jocelyn Thériault, Président
Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles (RPPIM)
418.937.8390
rppim@tlb.sympatico.ca

Pierre Chevrier, Président
Regroupement des pétoncliers et palangriers des Îles-de-la-Madeleine (RPPUM)
418.986.5244
rppum@tlb.sympatico.ca

Ruth Taker-Thibodeau, Directrice
Cape Dauphin Fisherman coop
418-985-2321
cdauphinmanager@magdalenislands.ca

Charles Poirier, Président
Rassemblement des pêcheurs et pêcheuses des côtes des Îles
418.937.8811
rppci@tlb.sympatico.ca

Gil Thériault, Directeur
Association des chasseurs de phoques intra-Québec
418.937.9222
directeur@chasseursdephoques.com

Annexe 3

Le Programme éducatif de la réserve écologique de l'Île-Brion –
État de situation et recommandations

Le programme éducatif à la réserve écologique de l'Île-Brion

État de situation et recommandations

MARS 2016

Document rédigé par **Lucie d'Amours**, biologiste et auteure du programme éducatif à la réserve écologique de l'Île-Brion « *Vigie du golfe et gardienne du temps* »

La photo de la page de couverture a été prise par Michel Papageorges en août 2015

Toutes les photos sont de Michel Papageorges ou de l'auteure, à moins d'indication complémentaire.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction 3

2. Mise en contexte 4

   Une réserve écologique pas comme les autres 4
   Les activités éducatives à la Réserve écologique de l'Île-Brion 5
   L'entreprise *Excursion en mer* 9

3. Séjour de l'été 2015 et évaluation de l'état des sentiers éducatifs parcourus 10

   Secteur ouest aire de camping 12
   Secteur sud de la plage 13
   Secteur de la forêt rabougrie hors-réserve 15
   Secteur de la butte à Rade 16
   Secteur nord vers la maison des Dingwell 17

4. Sentiers à évaluer en 2016 21

5. Besoins de l'organisme demandeur 22

6. Recommandations pour l'application du programme éducatif à partir de l'été 2016 24

7. Conclusion 28

   Liste des références 29

Annexe1 : Scénarios éducatifs 2016 proposés 31

Annexe 2: Évaluation sommaire de la rénovation des infrastructures 36

1. Introduction

La Réserve écologique de l'Île-Brion a été créée en 1988. Elle est localisée sur l'Île Brion qu'elle couvre presque entièrement. Seul un petit secteur hors réserve en est soustrait[i]. Située sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île, l'une des deux municipalités actuelles des Îles-de-la-Madeleine et dont l'ensemble compose l'agglomération (anciennement MRC) des Îles-de-la-Madeleine, cette Île est l'une des 15 qui composent l'archipel des Îles-de-la-Madeleine.

Ce territoire est riche d'histoire naturelle et humaine. Certes il constitue un lieu de haute valeur écologique, mais il recèle aussi toute une histoire qui est partie intégrante de la culture madelinienne.

Le programme éducatif rédigé en 1992 a permis d'identifier des sentiers et une approche afin d'accéder à la Réserve, de façon structurée et contrôlée. La mise en oeuvre de ce programme a toujours posé tout un défi, considérant l'isolement du territoire et les difficultés d'accès inhérentes, de même que l'acceptation même de ce type de territoire protégé par les gens des Îles et particulièrement ceux de la Municipalité de Grosse-Île pour qui cette réserve est « dans leur cour ».

Actuellement, il n'y a plus d'entente officielle permettant de dispenser le programme éducatif sur l'Île. L'entreprise *Excursion en mer* est la seule qui ait résisté au temps et qui permet d'aller faire le tour de l'Île et d'y débarquer dans la partie hors réserve.

Ce document vise donc à présenter les grandes lignes du contexte historique du programme éducatif, à faire l'état des sentiers qui y avaient alors été développés, puis à proposer une façon de dispenser le programme éducatif à la lumière des possibilités actuelles du territoire. Il ne vise pas à réactualiser le potentiel éducatif de la Réserve, mais bien à présenter des façons de faire adaptées au contexte d'aujourd'hui et aux besoins de l'entreprise *Excursions en Mer*, qui est déjà présente sur l'Île Brion (partie hors réserve) depuis plus de vingt ans. Cette entreprise est intéressée à dispenser un programme éducatif révisé selon les particularités de la Réserve et les besoins identifiés par l'entreprise.

2. Mise en contexte

Une réserve écologique pas comme les autres

Le concept de réserve écologique a été mis en place par une loi édictée en 1974 par le gouvernement du Québec, suite aux travaux du programme biologique international (PBI) qui dès 1969 considérait l'Île Brion dans ses toutes premières propositions de territoires à constituer en réserve écologique[ii]. Dans la foulée du rapport Meadows[iii], produit par le Club de Rome, et de l'organisation de la première conférence internationale sur l'environnement à Stockholm la même année, en 1972, ce statut veut renouveler la notion de conservation en permettant de maintenir certains territoires dans leur état naturel et en rejoignant cinq objectifs dont le premier est la « *sauvegarde d'échantillons représentatifs de la majorité, sinon de tous les principaux écosystèmes naturels du Québec »*[1]; la sauvegarde des espèces animales et végétales menacées et la création de « réserves de gènes » sont aussi un objectif de ces territoires. Dans la loi de 1974, l'humain y était quasi exclu, si ce n'est pour des fins de recherche et d'éducation (majoritairement hors réserve) afin de mieux suivre l'évolution des territoires ainsi quasi intégralement conservés.

L'évolution des mentalités a ensuite permis d'adapter la loi[iv] pour inclure notamment la signature d'ententes avec des personnes ou organisations locales, concernant l'éducation et la surveillance, et d'accepter des activités éducatives intra réserves sous certaines conditions[v]. Ainsi le territoire de la Réserve écologique de l'Île Brion a été la première réserve où l'on dispensait un tel programme[vi] et est restée longtemps la « seule réserve écologique au Québec où se tiennent des activités éducatives »[2] . Encore aujourd'hui, peu de réserves offrent cette opportunité :

« *Dans ce contexte de préservation, des programmes de découverte de la nature peuvent, par exemple, être mis sur pied à l'intérieur même d'une réserve écologique. Des précautions s'imposent cependant, puisque de tels programmes requièrent souvent des aménagements (sentiers, trottoirs, ponts, abris) peu compatibles avec la protection intégrale des milieux. Cela explique le nombre restreint de réserves écologiques où ces programmes éducatifs existent, soit la réserve écologique de l'Île-Brion et celle des Tourbières-de-Lanoraie »*.[3]

---

[1] **Robitaille, J. et Lafleur, M., 1992**, *L'éducation et la formation relatives aux réserves écologiques du québec : cadre de référence*, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, MENVIQ, p. 5

[2] **St-ONGE, G., 1990,** *La gestion de la réserve écologique de l'Île Brion : un exemple de partenariat,* Revue HABITATS, Environnement Canada, Service canadien de la Faune, vol1 No 3, p.1

[3] **Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques ,** *Des habitats protégés au naturel*, {http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/}, page consultée le 6 février 2016.

Le fait de confier à un organisme local la responsabilité du programme éducatif présente plusieurs avantages. Il permet de reconnaitre l'importance des connaissances locales de ces territoires.

« Les citoyens de la région ont ainsi un droit de regard sur le territoire, ce qui permet de diminuer le sentiment de frustration face aux contraintes importantes d'utilisation qui sont appliquées, et de développer un sentiment de responsabilité vis-à-vis cette réserve écologique. »[4]

Les particularités du territoire et l'importance de pouvoir visualiser ce témoin historique, géologique et écologique aux Îles-de-la-Madeleine, font en sorte que l'accès à cette réserve est encore aujourd'hui un privilège et une nécessité aux fins d'éducation relative à notre environnement.

« Cette expérience heureuse permet également de créer un impact positif en faveur de la protection d'autres sites sensibles, fragiles ou menacés dans l'archipel (dunes, lagunes, milieux humides). »[5]

Les activités éducatives à la Réserve écologique de l'Île-Brion

Les caractéristiques écologiques du territoire de l'Île Brion ont été décrites par plusieurs auteurs dont notamment Pierre Mousseau du Centre de recherches écologiques de l'Université de Montréal, lequel a rédigé une synthèse des données écologiques de l'Île Brion en 1984[vii]. On y établissait alors, hors de tout doute, la pertinence de la création d'une réserve sur le territoire de l'Île Brion dont la finalité était de représenter :

« *un élément d'un ensemble géographiquement et écologiquement distinct des autres régions écologiques du Québec et du canada. Elle permet à ce titre de conserver intact un échantillon du patrimoine naturel et fournit un cadre exceptionnel au développement de la connaissance des mécanismes biologiques qui président à l'évolution et au maintien des différents écosystèmes présents*»[6].

La réserve écologique de l'Île Brion devenait ainsi la 20e réserve à être créée en 1988, suite à des démarches de plusieurs années visant l'expropriation de la compagnie SAREP qui y a effectué de l'exploration pétrolière dans les années 1970. L'Île était alors un site abandonné où les gens y pratiquaient de multiples activités (chasse, VTT, etc.) et y laissaient bien souvent de nombreux déchets. Les activités éducatives et de gestion ont débuté dès la création de la Réserve, par la signature de deux protocoles d'entente avec la CAPIB, la corporation pour l'accès et la protection de l'Île Brion, qui avait été constituée sous forme de comité dès 1985, sous l'égide de la MRC locale, puis incorporée en 1986.

[4] **St-ONGE, G., 1990,** *La gestion de la réserve écologique de l'Île Brion : un exemple de partenariat,* Revue HABITATS, Environnement Canada, Service canadien de la Faune, vol1 No 3, p.1
[5] Ibidem, p. 2
[6] **Anonyme, non daté**, *20. Réserve écologique de l'Île Brion*, p. 4 de 5 et annexes cartigraphiques

La CAPIB avait pour objectif principal de revendiquer l'accès à ce territoire via l'établissement d'un partenariat avec le milieu. Elle a permis au Ministère de l'Environnement d'avoir un interlocuteur privilégié dans le milieu, lequel a effectué des consultations avec la population sur ce concept de réserve, puis son zonage. Le programme éducatif de la Réserve écologique de l'Île Brion a été officiellement rédigé à l'automne 1992[viii] et ce volet éducatif était encadré par *Habitat faunique Canada* et la *Fondation de la faune du Québec*, subventionnaires de ce projet. Le *Service canadien de la faune* était aussi impliqué, via le programme d'aide à la gestion et à l'acquisition d'habitats, afin d'aménager des structures d'accueil et de débarquement sécuritaire[7]. Des sentiers éducatifs officiels ont aussi été proposés et acceptés en juillet 1992. Ce premier document[ix] faisait état des avantages et contraintes du territoire, des tracés suggérés, de leur potentiel d'interprétation, des aménagements à y faire et des scénarios d'urgence. Le programme éducatif intitulé « Vigie du golfe et gardienne du temps » cadrait avec le fait qu'une réserve écologique constitue un *témoin vivant du passé et du futur* en constituant à la fois un point de référence et une encyclopédie de la nature[x].

À cette période, la plupart des gens qui accédaient à l'Île Brion le faisaient via des bateaux de pêcheurs de Grosse-Île, port le plus près et situé dans la municipalité où se retrouve cette réserve. Plusieurs pêcheurs en tiraient un gagne-pain complémentaire, bien que les normes de sécurité pour ce genre de transport faisaient bien souvent défaut.

Un pied-à-terre pour la CAPIB et une aire d'accueil ont été aménagés dans les installations de l'ancienne « cookhouse » des pêcheurs, construite vers 1954. Un site de camping y a été organisé dans la partie hors réserve. De nombreux bénévoles ont alors participé à restaurer et nettoyer l'Île des nombreux déchets qu'on y trouvait, construire des installations d'utilité publique telles que des toilettes sèches, nettoyer les sentiers des arbres morts, etc.

À ce moment, il y avait sur l'Île les ruines d'un ancien quai (aussi construit par les pêcheurs dans les années 1950) qui protégeait en partie l'aire de débarquement de la partie hors réserve, où se trouvait un ancien débarcadère en bois, aussi restauré par la CAPIB, permettant l'accostage de petits pneumatiques ou autres bateaux, à condition que les vents soient favorables. On peut certes dire qu'il y avait alors une sorte de clivage entre l'accès des visiteurs et celui des gens des Îles qui venaient bien souvent par leurs propres moyens, en débarquant parfois à l'est où se trouvait le secteur abrité de La Saddle.

[7] Selon : **St-ONGE, G., 1990,** *La gestion de la réserve écologique de l'Île Brion : un exemple de partenariat,* Revue HABITATS, Environnement Canada, Service canadien de la faune, vol1 No 3, p.2

Ils se trouvaient ainsi le plus souvent à passer outre l'accueil et les activités du programme éducatif. La CAPIB a, à la fin de cette période, fait l'acquisition d'un bateau, équipé et assuré pour ce type de transport. Cette période a été très « houleuse » localement, car les gens de Grosse-Île se sentaient exclus. De nombreux actes de vandalisme ont mis fin à cette tentative.

Les années suivantes ont parfois donné lieu à des « moratoires » sur l'accès, comme en 1992 et 1994 et ont aussi permis d'évaluer la mise en place du programme éducatif[xi] et l'impact des visiteurs sur le territoire de l'Île[xii]. L'auteure du programme éducatif, qui effectuait annuellement et bénévolement des formations de plusieurs jours pour les gens qui travaillaient pour la CAPIB, a alors été engagée par le ministère de l'Environnement pour faire cette évaluation en 1993. La situation était quelque peu chaotique, car le conseil d'administration de la CAPIB ne s'était pas approprié le programme éducatif et les règles inhérentes à cet accès contrôlé dans la réserve. Ils ne disposaient pas vraiment des ressources nécessaires pour le mettre correctement en oeuvre étant davantage concentrés sur les activités de surveillance et les difficultés d'accès à l'Île. La mauvaise température, comme en 1993, dernière année de l'entente, nuisait aussi aux activités de la CAPIB en fermant naturellement cet accès à la Réserve. Pendant cette période, la fréquentation contrôlée se situait à 50 à 100 visiteurs annuellement, rarement plus. La CAPIB a été dissoute quelques années plus tard en 1998.

C'est à cette période qu'un transporteur et pourvoyeur d'activités récréotouristiques aux Îles, **Excursion en mer,** a commencé à organiser le transport plus structuré et sécurisé des gens qui voulaient accéder à l'Île. La surveillance était alors relayée aux agents de la faune ou aux garde-pêches qui se trouvaient aux Îles, bien souvent par intermittence et n'avaient pas vraiment le moyen, les équipements et le temps d'effectuer ce type d'activités. Les formules pour dispenser le programme éducatif ont aussi varié selon les années. Un organisme de Grosse-Île, **CAMI,** a été impliqué et y a dispensé le programme éducatif à partir de 1999, à la mesure de ses moyens et par le biais de programmes étudiants, et avec des jeunes pleins de bonne volonté, mais n'ayant bien souvent pas de formation adaptée et peu d'encadrement.

En 2002, la représentante locale du Ministère produit des scénarios d'interprétation afin d'encadrer l'information et l'approche dispensées[xiii]. L'auteure du programme éducatif participe à cette démarche et accompagne régulièrement des représentants du ministère ou des chercheurs (géomorphologues, botanistes, taxonomistes, ingénieurs forestiers, etc.) sur l'Île.

L'organisme **Vert et Mer** (Atlantis Yourte) voit alors le jour et des pourparlers avec CAMI, la Municipalité de Grosse-Île et le Ministère de l'Environnement, de même qu'une étude de faisabilité réalisée en 2003[xiv] sur un concept de campement écologique dans des Yourtes, permet la dispensation d'un réel programme éducatif comprenant plusieurs formules différentes, en fonction des besoins de la clientèle. Cette entreprise, dirigée par des gens ayant étudié en environnement, est spécialisée en écotourisme et applique le concept de « leave no trace », alors en plein essor et visant à se comporter de façon à laisser le milieu dans le même état qu'il était à l'arrivée du visiteur.

En 2010, l'organisme Attention FragÎles produit le *Portrait du territoire de la réserve écologique de l'Île-Brion*[xv], lequel rassemble l'information de base de ce territoire. Les travaux du Dr Paul Catling font suite avec un inventaire des plantes de l'Île en 2009[xvi] et en 2010[xvii]. La même année, en 2010, Wynn Currie, ayant travaillé sur l'Île comme guide en 1999, produit le document *A tour of Brion Island, Quebec's 20th écological reserve*[xviii] . Ces recherches et plusieurs autres ne sont malheureusement pas diffusées largement sur le territoire et ont une utilisation très cloisonnée. L'objectif de recherche et d'éducation de ces territoires doit pourtant permettre *« la diffusion des résultats de recherches et l'ensemble des connaissances scientifiques reliées à celles-ci pour le bénéfice du public et notamment pour les milieux d'enseignement. »*[8]

Entre temps, Vert et Mer signe une entente avec le ministère et dispensera des activités éducatives sur l'Île pendant plusieurs années jusqu'à environ 2012. Le transport est d'abord assuré en partie par l'entreprise Vert et Mer, puis par *Excursion en mer* qui installe alors des ancrages temporaires afin de permettre un débarquement sécuritaire par le biais d'un petit ponton, les structures de l'ancien quai et du débarcadère en bois se dégradant de plus en plus.

Force est de constater que l'entreprise *Excursion en mer* est la seule qui ait résisté au temps et à tous les aléas d'accès à ce territoire. De plus en plus de Madelinots se rendent à l'Île grâce à *Excursion en mer*. L'entreprise, depuis que l'Île est inoccupée, assure annuellement le ramassage des nombreux déchets qui s'y accumulent par un accès redevenu incontrôlé et de plus en plus dangereux si l'on n'a pas l'expertise requise. Elle tente aussi d'y assurer un minimum d'entretien sur les touilettes sèches qui se dégradent de plus en plus. Le centre d'accueil, ancienne cookhouse, est quant à lui à l'abandon et sera une perte totale sous peu, son toit fuyant abondamment.

[8] **Anonyme, 1985,** *Les réserves écologiques au Québec (ou la rotection intégrale et permanente d'échantillons du patrimoine naturel du Québec)*, Direction du patrimoine écologique, Ministère de l'environnement du Québec, p. 17 de 37

N'étant pas la responsabilité de personne, il est actuellement très difficile d'assurer un minimum nécessaire. L'Île redevient un territoire négligé, abandonné et une zone récréative pour plusieurs, comme c'était le cas dans les années préréserve écologique. Aucun organisme local n'en a réellement la responsabilité, la plupart n'ayant pu survivre aux nombreuses contraintes inhérentes à ce territoire.

L'entreprise *Excursion en mer*

Dès 1979, un volet excursions de pêche voit le jour et le volet d'excursion touristique s'ajoute en 1980. L'entreprise *Excursion en mer* est née! Gaston Arseneau en est le propriétaire. L'offre touristique s'est développée de pair avec l'affluence touristique comme telle et son goût pour découvrir les beautés du territoire, à partir de la mer. L'entreprise a reçu plusieurs prix pour son accueil et son concept touristiques. Aujourd'hui, elle compte une flotte de 7 bateaux et d'une quinzaine d'employés saisonniers. La compagnie détient tous les permis nécessaires, autant au niveau provincial que fédéral et ses bateaux sont confortables et sécuritaires. Les employés, possédant un bagage de compétences de base selon le type d'emploi qu'ils occupent, reçoivent une formation par l'entreprise afin de se familiariser avec les différentes tâches à accomplir et les équipements à utiliser. L'offre de services est maintenant diversifiée : excursions à l'Île d'Entrée, grottes et falaises, lagune et phoques, pêche au maquereau, Ile Brion et Rocher aux oiseaux.

L'excursion à l'Île Brion (http://www.excursionsenmer.com/portfolio/ile-brion)permet d'en faire le tour, de présenter le concept de réserve écologique, d'admirer les falaises, les colonies d'oiseaux marins, les phoques, les vestiges de l'occupation humaine de l'Île, son histoire, ses particularités géophysiques et bien autre chose. Les gens peuvent ensuite débarquer sur l'Île et soit relaxer autour de l'ancien centre d'accueil ou faire une randonnée vers le phare et la plage de l'Île. L'activité dure environ cinq heures. Par beau temps, quelques groupes de suite (2 ou 3) peuvent profiter de ce privilège. Les pneumatiques utilisés permettent de transporter un maximum de 12 personnes à la fois. Ils sont aussi tout désignés pour permettre un accostage en terrain difficile, de façon sécuritaire et par un capitaine possédant une bonne connaissance des lieux. Comme l'excursion est tributaire de la météo (particulièrement du vent et de la houle), les journées permettant de faire ce type d'excursion ne sont pas très nombreuses, ce qui limite naturellement l'accès au territoire. Les bonnes années, on évalue actuellement l'affluence à une vingtaine de jours, avec une moyenne de 25 personnes quotidiennement, soit 500 personnes annuellement.

3. Séjour de l'été 2015 et évaluation de l'état des sentiers éducatifs parcourus

Le séjour s'est déroulé du 14 au 16 août inclusivement. L'arrivée s'est faite tôt le 14 août, avec Gaston Arseneau d'*Excursion en mer*, par une journée de beau temps où trois groupes de visiteurs étaient par la suite prévus. Cela faisait quasi depuis la mi-juillet que les voyages à l'Île Brion étaient reportés et que nous attendions d'y aller, mon conjoint Michel Papageorges et moi. Le même phénomène s'est produit par la suite. Selon les dires de Gaston Arseneau, c'est une des pires années « météo » depuis qu'il effectue ce type d'activités.

Le 14 août, après installation du campement, nous avons évalué les structures d'accueil, le secteur hors réserve et parcouru la plage jusqu'au secteur du feu de 1994 au Anthony's Nose (qui fera l'objet d'un rapport séparé). Comme cette journée permettait la tenue de 3 voyages, nous avons aussi fait des observations du déroulement actuel des activités avec les visiteurs. Le 15 août était prévu pour la longue randonnée jusqu'à la maison des Dingwell. Le 16 août, les installations physiques d'accueil ont été plus longuement analysées et évaluées et le retour s'est fait ce matin-là. Voici les principales observations effectuées en lien avec le programme éducatif, et quelques photographies pour illustrer l'essentiel.

Lors de **l'arrivée**, des premières observations ont permis de réaliser que l'ancien débarcadère est inutilisable et que le quai est entièrement détruit. La plage est aussi très réduite et souvent remplie d'algues. Son état change rapidement, parfois dans une même journée. Par vent favorable, l'accès est tout à fait sécuritaire avec ce type d'embarcation et on peut même dire que les algues agissent comme un genre de « coussin » pour l'embarcation.

Figure 1 : Zone de débarquement à l'ouest

La **descente** se fait directement à l'eau et les gens sont avisés en conséquence. Certaines années, un petit ponton-quai avait été installé et facilitait le

Figure 2 : Vue globale de l'ancienne structure du cabestan (détruite), des restes de la Saline et de la cookhouse des pêcheurs, tenant lieu de centre d'accueil.

débarquement. La montée se fait ensuite dans une coulée naturelle où subsistent certains anciens morceaux de métal du cabestan (treuil à bateau) de ce port désafecté . L'ancien centre d'accueil fuit de toutes parts. La membrane qui avait été posée jadis sur le toit est en lambeaux. Cet état de situation est très dommage, car cette cabane est le seul lieu pour se mettre à l'abri, accueillir les gens et coucher au besoin. Bien que non essentiel aux visites quotidiennes, il s'y trouve aussi de nombreux objets historiques et documents qui ont pris l'eau, de même que d'anciennes réserves de nourriture. On pourrait considérer qu'il s'agit d'un centre d'urgence et l'étancher en refaisant toit et châssis, sinon, ce sera une perte totale sous peu. Le plancher commence à pourrir à certains endroits mais la structure du bâtiment est encore bien solide. Il apparait essentiel d'avoir un tel lieu sur une réserve écologique insulaire où les conditions peuvent changer rapidement et empêcher un retour au moment prévu. Il est urgent d'y voir.

Figure 3 : Sentier « coulée » d'accès

Figure 4 : partie de l' intérieur du centre d'accueil

Figure 5 et 6 : Extérieur et intérieur d'une bécosse

Les bécosses aussi, quoique encore utilisables, n'ont plus de toit et sont très « penchées », surtout celles près de la descente de bateau. Il apparait aussi essentiel d'avoir un tel système sur l'Île en saison. Cela pourrait prendre la forme d'une toilette chimique temporaire.

Secteur ouest : aire de camping

Ce secteur comprenait une aire de camping et un sentier se rendant vers le phare, la plage, le cap de la Grosse head, avec retour par la forêt rabougrie.

Figure 7 : Partie ouest de l'aire de camping

L'aire de camping est rendue très difficile à utiliser, car elle n'a pas été entretenue depuis quelques années. Cette zone est aussi en pleine érosion pour un secteur et se modifie graduellement en zone humide pour un autre. La végétation y est élevée et de nombreux détritus s'y retrouvent éparpillés. Les anciennes tables et sites de feu sont inutilisables. La quantité de moustiques qu'on y retrouve, jour et nuit, même par grand vent est inhabituelle et impressionnante. Il apparait que le camping doit être limité aux fins bien définies comme la recherche ou certaines activités encadrées, avec une préparation adéquate et en toute connaissance de cause, du fait même de ces difficultés couplées à l'absence de surveillance.

Figure 8 : Sentier du phare, section forêt

Secteur sud de la plage

Le **sentier vers le phare et la plage** est encore en très bon état. Il faut absolument miser sur ce sentier qui est très facile et agréable à parcourir, est bordé de plantes variées et a été utilisé de longue date puisque c'était l'ancien chemin du tracteur du gardien du phare jadis. La forêt tente de s'y réinstaller et annuellement il faut y enlever les arbres morts qui y sont tombés et le bloquent, de même que les jeunes repousses mal situées. Le sentier se dirige ensuite **vers le phare**, puis vers la descente de la plage. Le tout est en excellent état et se situe dans une prairie ouverte où étaient les installations du gardien du phare, notamment la maison détruite en 1974 et dont on voit encore les fondations (figure 9). De nombreux végétaux jadis plantés témoignent encore de cette période (groseilles et framboisiers).

Figures 9 et 10 : Vues panoramiques est et sud à partir du phare

Du **phare**, la vue est imprenable, de tous côtés. Le phare semble encore en bon état.

Étant en vente, il apparait très surprenant que le MDDELCC ne s'en soit pas porté acquéreur afin d'étendre son emprise et d'éviter qu'un terrain privé ne vienne brouiller les cartes sur ce territoire, en empêchant le passage comme cela s'est fait ailleurs aux Îles. En redescendant du phare, une petite marche peut nous amener (avec prudence, car ce n'est pas très large) sur le **Cap Noddy (Grosse Head)**, à la droite complètement de la photo 10, d'où l'on peut observer des phoques gris et des oiseaux marins dont le macareux moine, à l'occasion. De nombreuses plantes typiques comme la livèche écossaise (persil de mer) et l'iris s'y retrouvent. Parfois des gens n'osent pas prendre la descente plus escarpée et sécurisée par un câble, vers la plage; le sentier de la Grosse Head reste une option intéressante.

La descente vers la plage est relativement facile et la corde de sécurité est vérifiée annuellement. Ce secteur de la **dune-plage** s'agrandit continuellement. Le sable y est très dynamique. De nouvelles dunes apparaissent et la plage s'élargit. Des pancartes indiquent les limites de la réserve, sauf dans le secteur du phare où l'on ne les voit plus. Sur la plage, elles sont en partie illisibles, tombées ou ensablées. Il serait plus que temps de poser de nouvelles pancartes pour délimiter les limites de la réserve.

Figures 11,12,13,14 : Signalisation réserve

Secteur de la forêt rabougrie hors réserve

Au retour de la plage ou du Cap Noddy, un sentier avait été développé jadis dans la forêt rabougrie qui longe la falaise à l'ouest de l'Île. Ce sentier permettait une incursion dans une forêt « enchantée », à la végétation particulière. Il était très facile d'accès, utilisant en partie un ancien sentier de charette qui avait été tracé dans ce secteur[9]. Or la forêt de l'Île est actuellement en régénération et la plupart des conifères matures sont morts. Voici d'ailleurs ce qu'en dit la direction des forêts du MRNF en 2007 : *« La forêt de l'Île est actuellement très affectée par de multiples ravageurs. La portion forestière des îles de la Madeleine (près de 50 % de la superficie totale) est dominée par des sapinières à bouleau blanc ou des sapinières à épinette noire. On connaît cependant peu leur dynamique. D'après nos observations, les sapinières à bouleau blanc seraient influencées par des épidémies d'insectes, probablement l'arpenteuse de la pruche. Au cours des dernières années, cet insecte a été particulièrement actif. Les forêts de l'île Brion sont très affectées. Sur une superficie importante, les sapins sont desséchés, et seules les épinettes blanches éparses ont résisté à l'épidémie. Localement, les forêts de l'intérieur des îles présentent un fort taux de mortalité. La régénération résineuse est relativement importante et devrait permettre la reconstitution de jeunes forêts saines d'ici quelques décennies. »*[10]

Figures 15 et 16 : Secteur hors réserve, forêt rabougrie affectée, vues du nord et du sud

Une évaluation faite en 2010 en compagnie du responsable municipal des forêts aux Îles a dénoté la présence d'au moins trois ravageurs distincts, attaquant à la fois les épinettes et les sapins. Le fait que l'Île Brion soit affectée à ce point est surprenant. Ce phénomène entraine cependant de grands changements puisque ces étendues de forêts mortes ne sont plus accessibles. Les branches mortes y sont partout et la régénération, certes bienvenue, rend le sous-bois impraticable. L'érosion est également très importante dans ce secteur ouest de l'Île, ce qui fait que les parties de sentier qui bordaient le cap sont parfois dangereuses. Force est donc de constater que ce sentier doit être abandonné pour l'instant. Nous l'avons arpenté dans le but d'y trouver des zones plus praticables, en vain.

[9] Voir la carte #2, p. 13a du programme éducatif de décembre 2012 pour plus d'information sur les tracés.

[10] ***Guide de reconnaissances des types écologiques des régions écologiques,*** 2007, Ministère des ressources naturelles, de la faune et des parcs, p. 39-40

Secteur de la Butte à Rade

Ce secteur est également très facile d'accès. Il consiste en une légère montée vers le nord. La Butte à Rade est le point culminant de ce lieu et offre une très belle vue. Cette zone est constituée d'une prairie ouverte comprenant quelques arbustes et jeunes arbres. La Butte à Rade, nommée en l'honneur de Rade Chennel, un ancien habitant de l'Île au 19e siècle, est un lieu plein d'histoire et de légendes. Cet environnement offre de multiples facettes d'interprétation et le sentier qui s'y rend est encore très praticable et sans danger ni impact notable sur l'environnement. Ce lieu n'a jamais été mis en valeur à sa juste mesure dans l'ancien programme éducatif qui visait plutôt à se rendre rapidement à la maison des Dingwell, ce qui ne donnait pas le temps de s'arrêter réellement dans de tels endroits. Le secteur de la Butte à Rade se situe au tout début de la Réserve écologique et permettrait également d'aborder ce concept avec tout le décorum requis. La photo 17 montre un randonneur situé juste après la pancarte

Figure 17 : Secteur de la Butte à Rade (au fond)

Figure 18 : Sur la Butte à Rade, vue vers le sud-ouest

Figure 19 : Sur la Butte à Rade, vue vers les falaises du nord

signalant les limites de la Réserve. La signalisation de ce secteur serait également à remplacer quoiqu'en meilleur état que celle de la plage. Quelques anciennes pancartes subsistent dans le camp d'accueil, mais elles commencent également à prendre de l'âge.

Il y a également une vieille croix de bois en se dirigeant vers la butte. Elle subsiste malgré le temps et avait été installée par des scouts qui y faisaient leur camps d'été avant la désignation de ce territoire comme réserve; elle a été redressée à quelques reprises. On peut l'apercevoir au loin, à l'horizon supérieur-droit de la figure 18. Cet artéfact ne peut faire autrement que de nous faire penser aux premiers navigateurs-découvreurs qui ont foulé l'Île, dont jacques Cartier qui, en 1534, nomma cette Île « Brion » en l'honneur de son protecteur, l'amiral Brion-Chabot[11] et du discours alors noté par Jacques Cartier sur la beauté des lieux et dont le botaniste Marie-Victorin dit que rien n'a changé des siècles plus tard. Plusieurs autres auteurs ont vanté les lieux au fil des siècles et des gens s'y sont ensuite installés pour diverses raisons. Ce secteur serait tout désigné pour faire une randonnée à caractère plus historique.

Figure 20 : Secteur des falaises, au nord de l'Île

Secteur nord vers la maison des Dingwell

En poursuivant le long des falaises, on se dirige vers le secteur de la Maison des Dingwell. Au début du programme éducatif, on pouvait alors prendre un raccourci par une tranchée faite à travers la forêt, du temps de la compagnie SAREP, dans les années 1970 pour effectuer des forages. À cette période, on pouvait aussi revenir par une autre tranchée qui montait sur la Butte de l'Homme Mort et redescendait vers le Anthony's Nose et la plage au sud de l'Île. D'abord utilisées pour des fins de recherche et de surveillance, ces sentiers ont peu à peu été utilisés dans le cadre du programme éducatif.

[11] Marie-Victorin (1921) ***Chez les Madelinots***, Réédition de 1995, Éditions du vau-l'eau, p. 122.

Ces tranchées sont ensuite devenues de plus en plus difficiles d'accès, de sorte qu'il a fallu les abandonner, suite au feu de 1994 pour celle du sud et vers 2002 pour celle du nord. La randonnée était ainsi plus longue et il fallait compter environ 6 à 7 heures (plutôt que 5) pour se rendre de l'ouest jusqu'au secteur de la maison et en revenir, selon la condition physique des gens et les arrêts effectués. Peu de gens s'y rendaient alors dans le cadre du programme éducatif. La journée était très longue pour ceux qui faisaient le trajet en bateau la même journée et il y avait bien souvent une petite frustration de ne pas pouvoir aller découvrir le secteur du phare et de la plage étant donné que le retour se faisait dorénavant par le même sentier via les falaises du nord. Les quelques campeurs avaient plus de temps pour un tel trajet. Ce parcours long et qui a toujours été risqué pour l'environnement et les randonneurs, d'ouest en est, n'avait d'ailleurs pas été documenté ni suggéré dans le programme éducatif de 1992. On y ciblait alors plutôt deux secteurs éducatifs, l'un à l'ouest et l'autre à l'est. Ce secteur a aussi été réévalué à plusieurs reprises dans le contexte du programme éducatif et le sentier a dû être détourné vers la forêt à quelques endroits pour raisons de sécurité, vue la proximité des falaises (souvent en surplomb) et aussi pour éviter l'érosion accélérée par le creusage naturel d'un sentier trop près de la falaise, ce qui cause de l'infiltration d'eau et des éboulis plus fréquents. Le programme éducatif étant suspendu depuis quelques années, en 2015 le sentier est disparu à maints endroits. Le terrain a aussi changé.

Figure 21 : Ancien sentier menant à un trou et surplomb

Figure 22 : érosion, forêt rabougrie et camarine mortes

De nouveaux milieux humides se sont développés, la forêt rabourie est morte dans plusieurs secteurs, la lande à camarine (jadis facile à marcher) a donné lieu à des champs de carex, graminées et autres annuelles très élevés et difficiles à franchir. Aux Îles, allertée à l'origine par une résidente de Grande-Entrée, j'ai fait le suivi, pour un spécialiste de la question, d'un microlépidoptère introduit de scandinavie semble-t-il, et dont la larve ravageait et faisait mourir la camarine pourpre. Serait-ce le même phénomène qui se produit à l'Île Brion? Cela mériterait une analyse plus poussée. De plus, la falaise s'est beaucoup érodée. Les pancartes d'érosion sont soit tombées dans la falaise ou très près d'elle. Après 3 heures de marche difficile, en ce 15 août 2015, nous n'avions pas effectué plus de la moitié du trajet et avions dû franchir 5 secteurs en érosion, via la forêt, morte en bonne partie.

Figure 23 : Pancarte, sentier vers trou et surlomb

Figures 24-25-26 : Détours en forêt et hauteur des végétaux de la lande

Figure 27 : Érosion haute dans le fond de l' anse aux dunes

Chaque fond d'anse a été érodé. N'ayant pas fait ce trajet depuis 4 ans, j'ai été très impressionnée par l'évolution de cette situation. Le sentier restant nous menait parfois directement dans un trou puisque le sol s'était effondré! Il apparait donc difficile de permettre l'accès à ce secteur dans ce contexte. Par contre, le début du secteur des falaises (cap du monolithe) pourrait être accessible afin d'aller observer les falaises, les oiseaux et mamifères marins sur l'eau.

Figure 28 : Secteur des falaises, cap du monolithe et Butte à rade au centre supérieur

On sent l'effet des changements climatiques plus qu'ailleurs encore à l'Île Brion. La montée des eaux y est bien visible et a sans doute été en cause dans l'ouverture du secteur de la Saddle qui s'est érodé au fil des ans avant de s'ouvrir totalement vers 2004. Un chenal s'est maintenant creusé, isolant l'Île de l'est et redonnant à cette Île sa dénomination locale des « îles Brion ».

Figure 29 : Chenal, tranchées et forêt ravagée, photo transmise par Alain Richard, 2009

4. Sentiers à évaluer en 2016

En 2015, pour cause de température peu clémente, nous n'avons pu faire un deuxième séjour afin d'évaluer le secteur est, zone éducative qui a été bien décrite dans le programme éducatif d'origine, de même que dans le portrait du territoire de la réserve écologique produit en 2010.

Figure 30 : Secteur est, maison des Dingwell à droite et ile de l'est au loin

Cette zone possède en effet un très fort potentiel éducatif, à la fois au niveau de l'environnement biophysique et du caractère historique ancien et récent des lieux.

Cette zone est encore bien accessible malgré la disparition de la Saddle et elle est souvent plus abritée des vents dominants que le secteur ouest.

L'accès à la maison des Dingwell y était aussi possible, de façon beaucoup plus rapide et facile que par la longue randonnée de l'ouest. Ce sentier prenait environ 3 heures aller-retour. Il ne longe pas la bordure des falaises, sauf pour un secteur bas et solidifié par un ancien remblai dans le secteur du Calf Cove.

Figure 31 : Le sentier longe la forêt à droite

Comme il n'a pas été utilisé depuis quelques années, il faudrait aller réévaluer l'accès à ce secteur et confirmer les possibilités, à la lumière de son évolution récente, et ce le plus tôt possible au printemps 2016, afin de visualiser les lieux et de pouvoir déterminer les possibilités d'accès, avant la pleine période de croissance des herbacées qui fait disparaitre tout ancien tracé. Il serait important de conserver autant que possible ces emplacements d'accès historiques.

5- Besoins de l'organisme demandeur

L'entreprise *Excursion en mer* désire devenir mandataire du programme éducatif pour le MDDELCC. Ce type de mandat présente plusieurs avantages pour le Ministère, car l'Île n'est ainsi plus à l'abandon. Les belles journées d'été, nombreux sont les gens des Îles qui s'y rendent et sont laissés à eux-mêmes. Un tel mandat permettrait donc d'avoir quelqu'un qui fait un suivi minimal, compile et transmet l'information relativement à la Réserve, que ce soit au niveau du milieu naturel, des espèces ou de la fréquentation. Ce type de tournée de surveillance via le programme éducatif est d'ailleurs proposé dans le plan de conservation[12]. Il convient cependant que ces activités éducatives se fassent sur la base d'une relation de confiance, considérant la longue expérience de l'entreprise dans ce genre d'activités et de sa connaissance du territoire de l'Île Brion.

Excursion en mer dispense annuellement des activités éducatives autour de l'île en bateau et dans la zone hors réserve à pied, mais elle aimerait aussi :

- Gérer l'accès de trois zones éducatives dans la réserve, dont deux en bordure de la partie hors réserve (voir carte #1) :
    - une zone d'environ un kilomètre au sud-ouest, sur l'estran de la plage vers le Anthony's Nose (zone éducative #1)
    - une zone d'environ un kilomètre et demi jusqu'à la butte à Rade et le cap du monolithe près de la falaise nord-ouest (zone éducative #2)
    - Une zone partant de la Saddle à l'est et permettant de se rendre à la maison des Dingwell (zone éducative #3)
- Pouvoir prendre en charge la rénovation du centre d'accueil de l'ouest et installer des toilettes chimiques à l'ouest et à l'est advenant le cas qu'il soit possible d'y réaliser des activités éducatives.
- Procéder à l'installation d'une montée plus sécuritaire vers le centre d'accueil dans la coulée actuelle à l'ouest et une montée temporaire à l'est.
- Installer un ponton en mer comme ce fut le cas pendant certaines années.

L'accès à ces zones devrait permettre un débarquement de douze visiteurs à la fois (capacité maximale des embarcations) et la fréquentation maximale autoriser 60 personnes quotidiennement. Comme de telles journées de fréquentation sont très rares (si l'on se fie sur une expérience de plus de 20 ans), cette situation ne serait pas source de problème au niveau du piétinement annuel.

[12] Plan de conservation de la réserve écologique de l'Île-Brion (1991), Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine, Ministère de l'environnement, p. 44

Cette ouverture apparait nécessaire, même si le plan de conservation mentionne un maximum de 15 personnes quotidiennement dans la réserve[13]. Le plan de conservation a été fait dans le contexte des activités de la CAPIB à ce moment, en 1991, et il gagnerait à être réactualisé. Le maximum de 1000 visiteurs annuels qu'on y mentionne n'a, à notre connaissance, jamais été atteint, même de moitié.

L'entreprise pourrait aussi replacer de nouvelles pancartes de signalisation fournies par le ministère, de même que remplir certains registres au besoin. Les modalités de ce type de services de surveillance et de maintenance pourraient être discutées plus finement entre les parties, mais tout le monde y gagnerait assurément et il est plus que temps d'agir. Une évaluation sommaire des coûts du matériel pour les travaux de rénovation des infrastructures se retrouve à l'ANNEXE 2. Elle pourrait être plus détaillée ce printemps s'il y a ouverture de la part du MDDELCC. Le centre d'accueil a également une grande valeur historique, étant l'ancienne cookhouse des pêcheurs et le bâtiment comme tel semble bien solide si les entrées d'eau sont colmatées rapidement. Pour effectuer les vérifications préalables (mentionnées dans la section 4) et ces activités, nous demandons une autorisation de circuler, **valable du 1er mai au 15 octobre 2016**, dans le cadre du programme éducatif. Cette période doit être souple pour permettre de compiler les informations nécessaires dans un contexte où la météo est souvent peu clémente.

L'entreprise trouve aussi déplorable que des activités de chasse scientifique (ou autre) au phoque gris soient permises en pleine saison touristique et de nidification des oiseaux marins comme ce fut le cas au début de juillet 2015. Une réserve écologique mérite mieux que cela. Les loups-marins ont été en partie décimés et surtout épeurés, de sorte que plusieurs ont fui. Les colonies d'oiseaux marins, surtout les macareux, ont aussi semblé très affectées par ce genre d'activités qui se produisaient en bordure de la falaise, de leurs lieux de repos et de pêche. Plusieurs oiseaux ont quitté les lieux à ce moment selon les observations de Gaston Arseneau. Le succès de reproduction, à cette période critique de nourrissage des jeunes, en a sûrement été affecté. Notons que, comparativement à ce genre d'activités, la situation proposée ici ne présente pas d'impact connu sur les colonies d'oiseaux marins puisque les activités de visite des falaises se font en respectant une distance qui permet de ne pas déranger les oiseaux marins. Les zones éducatives proposées n'interfèrent pas non plus avec les sites reconnus de nidification d'espèces menacées et d'oiseaux marins, contrairement à la situation antérieure avec la longue randonnée le long des falaises et le retour par la plage comme cela s'est déjà fait.

[13] Plan de conservation de la réserve écologique de l'Île-Brion (1991), Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine, Ministère de l'environnement, p. 47

6- Recommandations pour l'application du programme éducatif à partir de l'été 2016

Le programme éducatif d'une réserve écologique est un patrimoine à préserver pour une région comme les Îles-de-la-Madeleine où l'éducation à la conservation est déterminante compte tenu de l'exiguïté du territoire de l'archipel, de son utilisation par l'humain et des particularités de son environnement naturel insulaire. L'Île Brion reste réellement la « vigie du golfe et la gardienne du temps » à plusieurs niveaux et l'attraction que ce lieu suscite à la fois chez les Madelinots et les visiteurs, mérite les efforts de toutes les parties « prenantes » afin de bien canaliser ces forces en présence. Il est illusoire de croire qu'on puisse « fermer » ce territoire et ce type de discours sera toujours vu comme un affront, localement, et donc la perte de ces partenariats si importants pour le MDDELCC avec le milieu. Ce type de situation simpliste à première vue est à éviter et ne peut plus avoir sa place en 2016, alors que le retour à la case départ apparaitrait comme une destruction de toute l'énergie investie par plusieurs organismes et individus localement , de même que par de nombreux partenaires gouvernementaux qui y ont cru et s'y sont investis avec toute leur énergie constructive. Le Ministère doit réaliser l'extrême chance qu'il a d'avoir de tels partenaires locaux, expérimentés et pleins de bonne volonté, et démontrer un réel souci de partager ce savoir local et scientifique afin de mieux respecter cette Réserve écologique et la population des Îles.

Pour la saison qui s'amorce à l'été 2016, on pourrait voir la présente comme un « projet pilote » **pour les trois secteurs éducatifs suggérés** et illustrés sur la carte #1. Cette proposition permet de mettre en valeur la réserve écologique tout en assurant à la fois la sécurité des visiteurs et la protection de l'environnement, de ses zones et espèces sensibles. Les groupes seraient accompagnés de guides fournis par l'entreprise, cela va de soi. L'entreprise présente d'ailleurs ce type d'activités sous forme d'une « expédition » et non une simple excursion comme on peut faire ailleurs aux Îles. C'est un privilège que d'accéder à un tel lieu et il faut bien s'y préparer.

Le secteur **hors réserve** reste le secteur à **mettre en valeur en priorité** puisque, comme le mentionne d'ailleurs le Plan de conservation (p. 54), il possède de nombreux attraits; ainsi on pourrait aborder :

- ✓ le concept de réserve écologique et l'importance du « leave no trace » dans de tels lieux;
- ✓ l'histoire ancienne et récente;
- ✓ la géomorphologie;
- ✓ la flore, la faune et ses particularités, dont les espèces rares et menacées;

Voici les trois zones éducatives dont les scénarios éducatifs possibles sont présentés à l'annexe 1.

Zone éducative #1, sud-ouest, secteur de la plage

Comme les limites de la réserve écologique sont assez difficiles à percevoir lorsqu'on est sur la plage, même avec la meilleure signalisation qui soit, il conviendrait d'y permettre l'accès sur une courte distance dans la réserve écologique. Il faut aussi réaliser que le fait de marcher en bordure de la mer, sur une telle plage qui s'engraisse annuellement, est bien loin de présenter quelqu'impact que ce soit dans ce milieu. Le type de randonnée effectuée dans un tel lieu amène aussi des gens à vouloir se retrouver un peu « seuls au monde » et certains apprécieraient de faire une courte randonnée en bordure de la plage afin de se distancer du groupe. Après plusieurs observations et discussions avec les visiteurs, je trouve qu'on devrait permettre une telle ouverture et accepter que, après avoir reçu toutes les consignes nécessaires, les gens puissent vivre un petit moment de contemplation et de retrait, s'ils le désirent, sur la plage, en bordure de la mer. Comme le temps dont disposent les gens est assez court (ils ont généralement un maximum de 2h30 sur l'Île), ils ne peuvent aller bien loin de toute façon, mais doivent pouvoir pénétrer sur une petite distance dans la réserve s'ils désirent s'isoler un peu et mieux réfléchir à tout ce qui a été présenté et observé auparavant. La randonnée comme telle, aller et retour dure environ 1 h à 1h30.

Zone éducative #2, nord-ouest, secteur de la Butte à Rade

Une autre alternative pour les gens qui désirent plutôt se rapprocher des falaises du nord, serait de marcher dans la prairie jusqu'à la Butte à Rade et de mettre en valeur l'histoire, l'occupation humaine, la faune et flore de ces lieux. On pourrait aussi se rendre jusqu'à la falaise, en contournant la forêt de ce secteur et l'accès vers le cap du monolithe ne présente aucun problème. Cette randonnée est aussi très raisonnable et peut se faire en 1h30 environ.

Notons que quelqu'un qui veut avoir un meilleur coup d'oeil de l'Île pourrait facilement parcourir ces deux zones éducatives, toutes deux en bordure de la partie hors réserve.

Carte #1 : *Zones éducatives proposées dans la Réserve écologique*

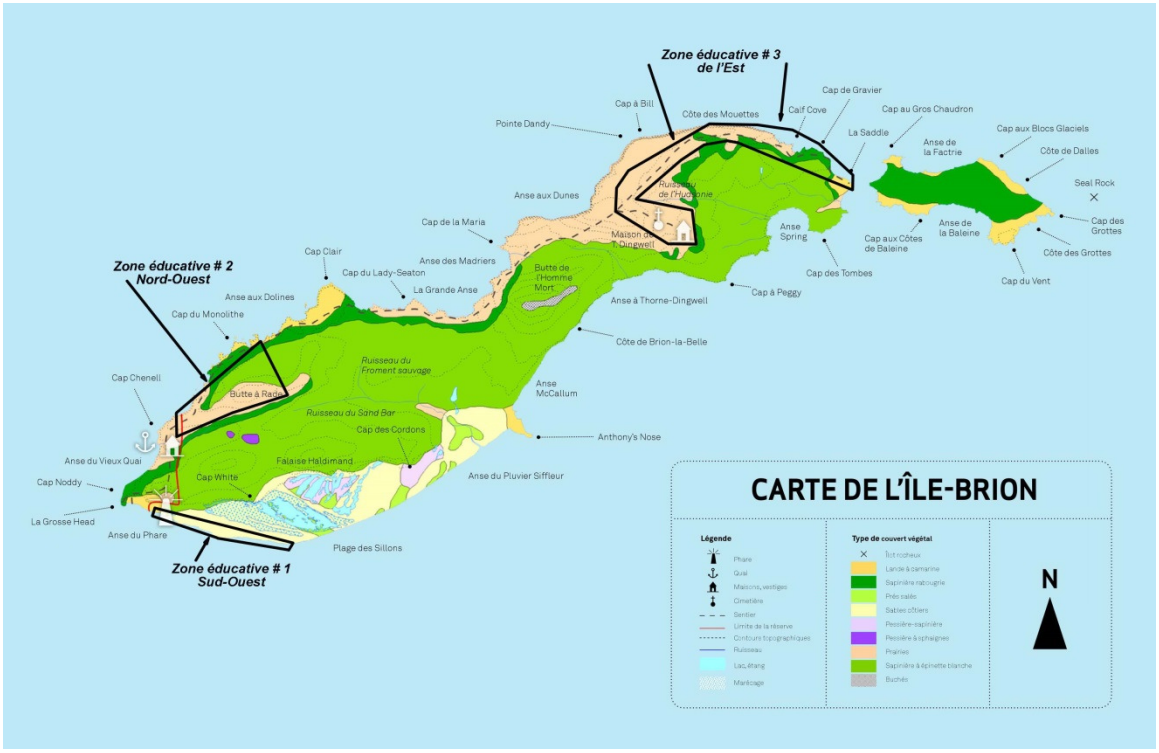

14

Zone éducative #3, de l'est, secteur de la Saddle à la maison des Dingwell

Ce secteur présente de nombreux attraits qui ne se trouvent pas à l'ouest. Tout d'abord, il est généralement beaucoup plus abrité des vents dominants de l'été, ce qui permet un accostage plus tranquille. Les algues ne s'y ramassent pas ou très peu, ce qui permet aux gens d'avoir le pied directement sur le sable à leur sortie du pneumatique. Afin de permettre la montée sur le cap de gravier sans l'endommager, un système temporaire pourrait être conçu (échelle) pour utilisation à l'arrivée des visiteurs seulement et retiré au départ. Des toilettes chimiques pourraient aussi être installées pour raison de confort des visiteurs et de protection de l'environnement, de façon à ne pas être visibles de la mer. La Saddle a été un port et un lieu de résidence des pêcheurs d'autrefois. Il y a même déjà eu une conserverie de homards-poisson à cet endroit. Le programme éducatif, p. 13 et le portrait de la Réserve p. 52 font état des nombreux attraits de ce secteur, autant historiques, géologiques, fauniques et floristiques, de même que de la vue imprenable à partir du cap à Bill.

[14] **ATTENTION FRAGÎLES. 2010.** *Portrait de la réserve écologique de l'Île-Brion*. Gouvernement du Québec, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec, p.53

La randonnée de ce secteur passe sur le cap de gravier puis sur un remblai du secteur du Calf Cove, se dirige vers la côte des mouettes, puis le Cap à Bill, longe la forêt, puis contourne la forêt pour se diriger ensuite vers le secteur de la maison des Dingwell, par une grande prairie herbacée. Un cimetière se situe aussi dans ce secteur, de même que des ruines d'autres maisons.

Cette randonnée est de 3 heures environ, un peu plus si l'on veut s'arrêter dans le secteur de la maison des Dingwell dont voici une photo prise en 2010. Ce secteur présente un grand attrait pour les gens des Îles et c'est une pièce de patrimoine très importante. Les visiteurs de l'extérieur sont aussi bien impressionnés par ce secteur qui en fait réfléchir plus d'un.

Figure 32 : Maison de Townsend Dingwell

Le cimetière situé à proximité ne manque pas de nous rappeler combien la vie devait être difficile et les tombes de plusieurs jeunes enfants s'y trouvent.

Cette zone éducative ne serait pas utilisée fréquemment, mais elle doit être évaluée afin de permettre des voyages spéciaux pour tenter de canaliser l'attraction vers ce secteur à travers le programme éducatif, si possible.

Figure 33 : Tombe de Townsend Dingwell

Conclusion

Cet état de situation du programme éducatif et l'analyse des possibilités d'application actuelle ont été faits à la lumière des observations et connaissances disponibles. Comme mentionné, le milieu évolue et cela fait partie de l'attrait d'une réserve écologique. Le programme éducatif doit ainsi s'adapter à cette évolution naturelle, mais aussi aux mentalités et aspirations des humains que nous sommes. Le concept de réserve écologique doit également encourager l'établissement de partenariats locaux, lesquels sont bénéfiques autant localement que pour le MDDELCC, dans un souci de meilleure considération, connaissance et donc de protection de ce territoire.

Comme mentionné, il reste l'évaluation d'un secteur à réaliser, de même que celle plus précise des coûts qu'impliquerait la sauvegarde urgente des installations de l'ouest. Cette année est déterminante, car les dégâts sont très rapides lorsque des installations sont ainsi abandonnées. Une prochaine étape pourrait consister à produire une base d'information vulgarisée et compilée à partir des divers documents existants, pour le promoteur, advenant sa demande acceptée. Une petite formation sur le terrain pourrait également être dispensée avec les énergies bénévoles locales, comme cela s'est fait à de nombreuses reprises par le passé. L'investissement en bénévolat a toujours été très substantiel envers ce territoire, de la part de nombreuses personnes et pour divers travaux : des corvées de nettoyage dans la partie hors réserve, aux réparations annuelles, formations, accompagnement de spécialistes et représentants du ministère, etc. Il est important de poursuivre en ce sens et nous aimerions donc une rétroaction la plus rapide possible du ministère concernant la présente proposition qui somme toute fait appel à la poursuite de cette collaboration issue de la bonne volonté (et de la passion) de tous.

Figure 34 : Seuls sur l'Île, 14 août 2015

LISTE DES RÉFÉRENCES :

[i] **SAINT-MICHEL, L., 1988***, Zonage de l'Île Brion*, Direction du patrimoione écologique, Ministère de l'environnement du Québec, 15 pages.

[ii] **St-ONGE, G., 1990,** *La gestion de la réserve écologique de l'Île Brion : un exemple de partenariat,* Revue HABITATS, Environnement Canada, Service canadien de la faune, vol1 No 3, 6 pages.

[iii] **MEADOWS, D.H., MEADOWS, D.L. RANDERS,J., BEHRENS, W.W., 1972**, *The limits to growth*, Universe books, New York, 205 pages.

[iv] **BOUDREAU, F. Et GAUDREAU, L., 1989**, *Conseil canadien des aires écologiques, Québec, 1988-1989*, Direction du patrimoine écologique, MEQ, 23 pages et annexes

[v] **ANONYME, 1991,** *Projet de politique d'éducation et de formation dans les réserves écologiques du Québec,* division de l'éducation, 24 pages, 1 annexe
Et
ROBITAILLE, J. et LAFLEUR, M., 1992, *L'éducation et la formation relatives aux réserves écologiques du québec : cadre de référence*, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Ministère de l'environnement du Québec, 51 pages.

[vi] **CORPORATION POUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'ILE BRION**, non daté, *L'Île Brion, une réserve écologique pas comme les autres*, 2 pages.

[vii] **MOUSSEAU, PIERRE, 1984,** *Synthèse des données écologiques de l'Île Brion, Iles-de-la-Madeleine*, Québec, Centre de recherches écologiques de Montréal, présenté à la direction des réserves écologiques et des sites naturels du MEQ, 139 pages

[viii] **D'AMOURS, L., 1992.** *Programme éducatif à la Réserve écologique de l'Île-Brion, "Vigie du golfe et gardienne du temps.* Corporation pour l'accès et la protection de l'Île Brion et Ministère de l'Environnement du Québec, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, 54 pages, 3 annexes

[ix] **D'AMOURS, L.,1992.** *Proposition de sentiers éducatifs sur la réserve écologique de l'Île Brion,* rapport présenté à la direction de la conservation du patrimoine écologique , Ministère de l'environnement du Québec, 30 pages

[x] **GAGNON, j., 1998,** *Conservation, la recherche dans le réseau québécois des réserves écologiques*, Revue In Vivo, association des biologistes du Québec, p. 10-11.

[xi] **D'AMOURS, L., 1993**, *Rapport d'évaluation du programme éducatif à la réserve écologique de l'Île Brion*, présenté à la direction de la conservatione t du patrimoine écologique, Ministère de l'environnement du Québec ,14 pages et annexe.

[xii] **D'AMOURS, L., 1994**, *Étude de l'impact des visiteurs de la réserve écologique de l'Île Brion*, présenté à la direction de la conservatione t du patrimoine écologique, Ministère de l'environnement du Québec, non paginé.

[xiii] **RENAUD S. 2002.** *Programme d'interprétation Île-Brion.* Présenté à la direction du patrimoine écologique et du développement durable du ministère de l'environnement du Québec. 150 pages

[xiv] **ATLANTIS YOURTE, 2003.** *Hébergement écologique sur l'Île Brion – Compte-rendu de l'étude de faisabilité, Été 2003.* Produit par Fanny Arseneau et Sébastien Côté, Îles-de-la-Madeleine, Octobre 2003. 16 pages + annexes.

[xv] **ATTENTION FRAGÎLES. 2010.** *Portrait de la réserve écologique de l'Île-Brion*. Gouvernement du Québec, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 58 pages.

[xvi] **CATLING P. M., KOSTIUK B.J., D'AMOURS L., RICHARD A. 2009.** *Report on a day of observations and collections of flora and fauna on Ile Brion, 13 aug. 2009.* 27 pages.

[xvii] **CATLING, P. M., M. J. OLDHAM, M. DELISLE-OLDHAM, L. D'AMOURS, B. KOSTIUK et A. RICHARD. 2012.** *Rapport de l'étude des plantes vasculaires de l'Île Brion en 2010*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 28 pages.

[xviii] **CURRIE, W., 2010**, *A tour of Brion Island, Quebec's 20th ecological reserve,* Sand cove publishing and Wynn Currie, Old Harry, 53 pages.

ANNEXE 1 : Éléments de scénarios des trois zones éducatives proposées

Plusieurs documents ont été produits concernant la Réserve écologique et l'objectif de cette annexe est d'aider à cibler cette information et de mieux faire ressortir le déroulement et les thématiques possibles d'une activité à l'Île Brion. Mais voici d'abord des éléments de base qui concernent tous les scénarios.

- D'entrée de jeux, les gens doivent être avisés des **règles relatives** à leur séjour sur l'Île, mais force est de constater que ce cadre devrait être revu puisqu'il semble désuet compte tenu des mentalités et activités d'aujourd'hui. Ainsi en 2015, un visiteur a déployé son cerf-volant à traction de son sac et s'amusait à se faire tracter tout en constituant une menace pour les autres visiteurs et pour la faune de l'endroit pour qui ce genre de gréement peut paraitre comme un gros prédateur ailé. Nous recommandons donc de **revoir le plan de conservation** à la lumière de la situation d'aujourd'hui, de son **cadre réglementaire** et de la façon de le présenter. Ainsi, au lieu d'avoir comme premier contact avec l'Île une pancarte d'interdictions, le message pourrait être plus positif en mettant en valeur ce milieu particulier, assorti d'un cadre comportemental adapté et basé sur le « leave no trace » d'aujourd'hui. Ce type d'approche est beaucoup plus porteuse et risque moins de provoquer des réactions de frustration.

- Le déploiement d'un programme éducatif à la réserve écologique de l'Île Brion doit aussi se faire par le biais d'une **formation obligatoire** en début de saison par une ressource spécialisée, au moins sur le terrain, pour les guides qui sont impliqués directement dans cet aspect de l'entreprise et qui sont souvent des étudiants pleins de bonne volonté, mais ne possédant pas nécessairement les connaissances de base en lien avec ce genre d'activités. On pourra ainsi s'assurer de transmettre les contenus préalables essentiels au déploiement du programme éducatif.

- L'autre aspect que l'entreprise doit bien gérer pour assurer le succès de telles activités concerne **la sécurité**. Les mesures d'urgence doivent être prévues et les gens doivent aussi être avisés des difficultés en lien avec l'accès à ce territoire et qu'ils doivent avoir un habillement en conséquence. Ils doivent aussi avoir des consignes de base leur permettant d'assurer leur propre sécurité, relativement au comportement à adopter près des falaises et à la baignade sans surveillance par exemple.

- Enfin, en tout temps, les visiteurs doivent réaliser qu'ils ont droit à un **privilège** en visitant ainsi une réserve écologique. Le concept de réserve écologique doit leur être bien présenté et en voici les grandes lignes :

    - partie intégrante d'un **réseau** de 72 réserves (2016) qui s'étend partout au Québec et vise à protéger des éléments représentatifs de ses types d'écosystèmes et donc de notre patrimoine écologique québécois;
    - la réserve de l'Île Brion, formée en 1988, est **la 20^{e}** de ce réseau et contient quasi tous les écosystèmes représentatifs des Îles-de-la-Madeleine, sauf les lagunes;
    - les réserves écologiques ne sont pas des parcs récréatifs et il faudrait bien présenter les différentes de **statuts** et les **objectifs** des réserves écologiques pour faire ressortir ce privilège de pouvoir accéder à un tel territoire, mais qu'il est assorti de responsabilités dont le principe du « leave no trace » et des activités à éviter aussi.

Il faut que le visiteur puisse comprendre le message et le pourquoi de cette réserve écologique, mais il faut aussi lui donner le temps d'y réfléchir et de l'apprécier. On doit garder cet aspect bien présent à l'esprit. On doit permettre la réflexion et la contemplation. On doit faire en sorte que le contact avec de tels territoires amène le souci d'avoir des comportements plus responsables au grand profit de l'environnement hors réserve aussi. L'Île Brion se porte à merveille à un tel message, mais l'on doit s'y préparer certes et pouvoir répondre aux questions sans noyer les gens d'information. Il faut donner le temps d' une telle prise de conscience. C'est la force de tout mécanisme d'éducation relative à l'environnement, mais encore plus dans une réserve écologique. La plus grande portion du contenu « ponctuel » n'est qu'accessoire et devrait plutôt venir en réponse à des questions (nom de plantes, histoire des gens, ect.). Il faut tenter de faire ressortir un message global et pour ce faire, miser sur tous les aspects de cette éducation au milieu naturel et à la valeur de ce patrimoine qui porte les traces du passé qui sont pour plusieurs responsables de la configuration actuelle de ce territoire (préhistoire, histoire, culture, géomorphologie par exemple), du présent (faune, flore, évolution récente du territoire) et de l'avenir dans ce contexte où l'on préconise l'absence d'intervention humaine directe. Les réserves se prêtent admirablement bien à des exercices de prospectives où l'on peut tenter d'imaginer l'évolution naturelle de tels territoires, comparativement aux territoires adjacents.

On pourrait ainsi mettre l'accent sur la dynamique récente du milieu dans le contexte des changements climatiques et mentionner l'importance du renouvellement de la forêt boréale par des mécanismes naturels comme les chablis, les ravageurs et les feux naturels notamment. La vitesse des changements en cours sur l'Île est impressionnante. Le bois mort est un élément clé du mécanisme naturel de cet écosystème et le contexte se prête certes à cette éducation actuellement! La forêt rabougrie (krummholz), même morte a un effet protecteur pour la repousse et la partie hors réserve permet de belles observations de ces phénomènes.

Zone éducative #1 : sud-ouest

Matériel : Guides d'identification (plantes, oiseaux et autres), jumelles, carnet de notes, textes de découvreurs, historique du phare, carte des réserves écologiques et de celle de l'Île Brion, plastifiées, matériel divers, décrit dans les scénarios (Renaud 2002) si le centre d'accueil est de nouveau étanche. Des documents « maison » actualisés pourraient être constitués au besoin pour le promoteur, mais il devraient faire l'objet d'un contrat particulier. Le scénario 2002 sur le sujet, le programme éducatif 1992 (p 30 à 32) et le portrait de la réserve p. 49 décrivent bien le potentiel éducatif du secteur. Le milieu humide se trouvant dans le secteur peut aussi être présenté.

Activité en mer , tour de l'Île : ce scénario a été bien décrit dans Renaud 2002, quoique l'ordre des arrêts est inversé. De plus, plusieurs aspects du territoire ont été modifiés. Il conviendrait de reprendre un tel scénario et l'actualiser en ajoutant les dernières informations relatives aux colonies d'oiseaux marins (à partir de la base de données du SCF et dont l'information récente a été envoyée à l'entreprise) , aux loups-marins, à l'évolution de la forêt boréale et aux particularités de la forêt rabougrie. Cette activité pourrait aussi introduire le concept de gestion intégrée du Saint-Laurent et mentionner le travail d'organismes locaux, de même que la formation des 12 TCR le long du Saint-Laurent et de celle des Îles qui couvre le golfe. Ce scénario pourrait être revu à la lumière du portrait de la réserve (Attention FragÎles 2010) et de l'actualisation du programme éducatif Vigie du golfe et gardienne du temps et de ses fiches techniques annexées (d'Amours 1992). Les thématiques qu'on y retrouve en page 17 et 18 sont encore très d'actualité, particulièrement celle de l'importance des colonies d'oiseaux marins dans le réseau trophique du golfe.

Randonnée : Ce trajet d'environ 2.5 km part du centre d'accueil, monte dans une prairie humide, traverse la forêt, se rend au phare, redescend sur la plage ou sur la Grosse Head, puis revient par le même parcours. Il est entièrement dans la partie hors réserve.

Premier topo de bienvenue et de consignes globales près du centre d'accueil: si on n'a pas introduit le concept de réserve écologique sur le bateau (ce qui apparait idéal), il convient de le faire et de spécifier la partie hors réserve et la signalisation en lien. On présente ensuite les attraits de l'Île à l'aide de la carte et le sentier qui sera parcouru. On peut aussi parler des algues et de leurs vertus s'il y en a au site de débarquement.

Arrêt #1 : à l'entrée de la forêt, parler de l'évolution de la forêt boréale, de l'origine du sentier et des principales plantes qui seront rencontrées, de même que des oiseaux et insectes caractéristiques de la forêt.

Arrêt #2 : dans le sentier, près des fougères qui bordent le sentier et des nombreuses autres plantes qu'on y trouve. Le sentier étant un peu « renfoncé » par le passage de l'ancien tracteur

du gardien du phare, il permet d'observer le sous-bois à hauteur d'oeil. Il faut profiter de cette situation pour parler de la dynamique de la forêt.

Arrêt #3 : secteur du phare où l'on présente l'histoire récente en lien avec les gardiens de phare, on parle de quelques naufrages. Le coup d'oeil de cet endroit permet aussi de présenter la dynamique des dunes et des milieux humides qu'ils contiennent, la géologie globale de l'Île avec vue sur le Cap Noddy et des espèces particulières et à statuts précaires que ces milieux naturels abritent. Les particularités de la forêt rabougrie sont aussi présentées et son évolution récente. On peut alors présenter les 2 options de randonnée : plage ou Grosse Head et donner toutes les consignes en lien. On présente aussi les limites de la réserve écologique.

Le dernier arrêt se fait en haut de la corde permettant de descendre sur la plage. Le guide accompagne les gens qui font la descente et laisse ensuite un moment de répit à ces personnes rendues sur la plage. Au besoin il revient ensuite accompagner les gens qui veulent aller sur la Grosse Head. Le haut de ce cap permet d'avoir une vue d'ensemble sur la plage, les loups-marins et d'observer plusieurs types d'oiseaux marins. Par beau temps, on voit aussi les Îles au loin. La suite de cette randonnée se fait de façon individuelle, le guide faisant du vagabondage afin de répondre aux questions des gens qui veulent aller plus loin et d'avoir un coup d'oeil sur ceux qui préfèrent être seuls.

Zone éducative #2 : nord-ouest

Matériel : en plus du matériel mentionné pour la première activité, des informations supplémentaires sont nécessaires sur la famille Chenell, les habitations de ce secteur, l'histoire de ses habitants, puis celle plus étendue des naufrages à l'Île, dont celui du Chelatros, non loin de ce secteur sur la falaise. Le document de Leonard Clark « The people of Brion Island and the Shipwrecks » de 1984 pourrait aussi servir de base de référence. Le document d'histoire compilée par François Turbide en 1984 (*L'occupation de l'Île-Brion depuis le passage de Jacques Cartier)* est également une bonne base de références pour l'aspect historique. Le programme éducatif de 1992 présente plusieurs thématiques pouvant être abordées et d'autres documents d'interprétation compilés par des guides peuvent aussi être utiles pour cette randonnée.

Randonnée : Ce trajet d'environ 3 km présente des points d'intérêts que l'on pourrait présenter lors de deux arrêts officiels, soit sur le dessus de la butte à Rade et près de la falaise du cap du monolithe. La randonnée part dur centre d'accueil, monte dans une prairie, jusqu'à la butte qui est le point culminant de ce secteur. Par la suite, une descente permet de contourner la forêt et de se rendre près des falaises. Le retour se fait sensiblement par le même trajet, en passant au bas de la butte pour couper plus court. Environ la moitié du trajet est dans la réserve.

Arrêt #1 : la Butte à Rade est un lieu d'histoire pouvant servir à présenter ce qu'était la vie à l'Île Brion à la fin du 19^{e} siècle, période reconnue comme « l'âge d'or de l'Île Brion ».

Les écosystèmes, la végétation, les restes de tranchées observées et l'état de la forêt boréale, dont on a une vue incroyable sur la butte, peuvent servir à discuter des milieux naturels et de leur évolution, de même que de l'impact de l'être humain et de l'intérêt du concept de réserve écologique dans ce contexte.

Arrêt #2 : le cap du monolithe est un endroit très sécuritaire qui permet de présenter les falaises, les colonies d'oiseaux marins, la relation des mammifères (souris-renard-coyote) et des oiseaux marins, comme le pétrel-tempête, dont les colonies ont beaucoup réduit et ne semblent présentes que dans ces environs de la falaise du nord. L'évolution des landes à camarine et d'autres thématiques présentées dans le programme éducatif de 1992 pages 17 à 19 peuvent être présentées au besoin et selon les périodes de l'année.

Zone éducative #3 : secteur est

Matériel : Guides d'identification, cartes, textes historiques sur la famille Dingwell et leur mode de vie (texte de la revue McClean's de 1932), l'agriculture qu'ils pratiquaient, vendant même des denrées à l'Île du prince-Édouard. Le rapport d'exploration de Jean-Marie Dubois (1991) sur la *Géomorphologie et l'évolution au quaternaire de l'Île Brion* est un document important pour comprendre l'évolution de ce secteur et la présenter aux visiteurs. Les guides historiques mentionnés dans les zones éducatives 1 et 2 sont aussi importants. Le programme éducatif de 1992 présente cette zone et son potentiel éducatif en détail p. 32 à 36; un scénario éducatif a été présenté pour ce secteur en 2002 et le portrait de la réserve de 2010 en parle p. 52.

Randonnée : Cette randonnée est un peu plus longue (environ 4 à 5 km aller-retour); le trajet part de la Saddle, monte sur le cap, traverse une courte forêt et un secteur anciennement utilisé à la fois par les pêcheurs et par la SAREP pour y haler leurs embarcations et équipements. Une tourbière se trouve aussi dans ce secteur. On passe ensuite près du cap des tombes, sur le Calf Cove, le cap de gravier et la côte des mouettes pour longer la forêt et déboucher dans une grande prairie naturelle menant à la maison des Dingwell et le cimetière adjacent. Le retour se fait par le même trajet.

Ce secteur est tout désigné pour parler de l'effet des changements climatiques, de l'érosion et de la variation des niveaux marins avec ce cordon de la Saddle disparu (le cap de gravier constitue aussi d'anciennes plages en hauteur dans ce secteur). L'Île de l'est maintenant isolée et son importance pour certaines plantes et animaux, dont l'eider à duvet qui y niche peuvent être présentées. Ce secteur pourrait comporter environ 5 arrêts subséquents (forêt de lichen, Calf Cove, Côte des mouettes, Cap à Bill et maison des Dingwell) dont le potentiel est bien décrit dans les scénarios de 2002 et le programme éducatif de 1992, en présentant l'évolution du terrain, de la forêt de lichens notamment selon l'analyse qui en sera faite plus précisément en 2016.

ANNEXE 2 : Évaluation sommaire de la rénovation des infrastructures

Ces coûts devront être évalués de façon plus précise par l'entreprise *Excursion en mer*, suite à une visite et des mesures effectuées. Ils sont donc très sommaires. Les coûts de main-d'oeuvre seraient assumés par l'entreprise. Voici une évaluation du matériel nécessaire :

- toilettes chimiques (2) : 1000$
- passerelle de montée vers le centre d'accueil (bois- clous-vis) et installation temporaire à l'est : 2000$
- réfection de la toiture-châssis et portes du centre d'accueil : 12,000$

TOTAL : 15,000$